



**Autorité de Réglementation
des secteurs de Postes
et de Télécommunications**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

RAPPORT D'ACTIVITES (EXERCICE 2008)

Adopté en octobre 2009

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	5
PREMIERE PARTIE.....	6
LES ACTIVITES DE L'AUTORITE DE REGLEMENTATION DES SECTEURS DE POSTES ET DE TELECOMMUNICATIONS.....	6
CHAPITRE 1 : GESTION DES SECTEURS	7
I. SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS.....	7
I.1 CADRE REGLEMENTAIRE.....	7
I.1.1 Texte élaboré et adopté.....	7
I.1.2 Harmonisation des textes nationaux avec les textes communautaires.....	7
I.2 MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATEGIQUE	7
1.2.1 Programme d'action triennal 2008-2010.....	8
1.2.2 Plan opérationnel 2008.....	8
I.3 ACTIVITES OPERATIONNELLES.....	10
I.3.1 Gestion des licences de réseaux ouverts aux public	10
I.3.2 Gestion des réseaux indépendants	12
I.3.3 <i>Contrôle des activités des opérateurs et des prestataires de services</i>	12
I.3.4 Gestion et contrôle du spectre radioélectrique	14
I.3.5 Gestion et contrôle des ressources en numérotation.....	15
I.3.6 Conciliation	16
I.3.7 Relations avec les autres acteurs du secteur	16
I.3.8 Mise en place du service universel des télécommunications.....	17
I.4 RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	18
I.4.1 Avec l'UIT	18
I.4.2 Sur le plan régional.....	19
I.4.3 Autres réunions	20
II - SECTEUR DES POSTES	22
II.1 Etudes et projets : formulation du PIDEP	22
II.1.2 Plan intégral de réforme et de développement postal du Togo	23
II.1.3 Conditions de mise en œuvre du PIDEP	24
II.2 Activités opérationnelles	25
II.2.1 Autorisation d'exploitation des services postaux	25
II.2.2 Relations avec les opérateurs	25
II.3 Projet de définition du mécanisme de compensation pour le SPU.....	26
II.4 Participation aux activités de l'Union postale universelle (UPU)	26
II.4.1 Participation à la session 2008 du conseil d'administration de l'UPU	26
II.4.2 Participation au 24ème Congrès de l'UPU	26
CHAPITRE 2 : GESTION INTERNE DE L'ART&P.....	28
I. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	28
I.1 Effectif du personnel	28

1.2	Renforcements des capacités humaines	30
1.3	Rémunérations de l'exercice 2008	30
II.	GESTION DES MOYENS LOGISTIQUES ET INFORMATIQUES	31
II.1	Construction du siège de l'ART&P	31
II.2	Service informatique	31
II.2.1	Gestion financière et comptable	32
II.2.2	Gestion automatisée des fréquences radioélectriques	32
II.2.3	Supervision du contrôle des émissions radioélectriques	32
II.2.4	Bureautique et Internet	32
II.2.5	Parc informatique et sécurité des données	33
	CONCLUSION	34
	DEUXIEME PARTIE.....	35
	L'EVOLUTION DES SECTEURS	35
I.	SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS.....	36
I.1	Marché de la téléphonie fixe	36
I.1.1	Evolution du nombre d'abonnés	36
I.1.2	Capacité du réseau	36
I.1.3	Services disponibles en dehors de la phonie.....	37
I.1.4	Evolution du trafic.....	37
I.1.5	Tarifs de TOGO TELECOM.....	38
I.1.6	Evolution du chiffre d'affaires.....	39
I.1.7	Emploi	39
I.1.8	Investissements.....	39
I.2	Marché de la téléphonie mobile GSM	40
I.2.1	Evolution du nombre d'abonnés	40
I.2.2	Capacité du réseau	40
I.2.3	Autres services disponibles en dehors de la Voix.....	40
I.2.4	Evolution du trafic	40
I.2.5	Les tarifs.....	43
I.2.6	Evolution du chiffre d'affaires.....	44
I.2.7	Emploi	45
I.2.8	Investissements.....	45
I.3	Le marché de la téléphonie IP ou VoIP	45
I.4	Le marché de l'Internet	46
I.4.1	Fournisseurs d'accès Internet (IAP)	46
I.4.2	Fournisseurs de services Internet (ISP).....	46
I.4.3	Services offerts par les ISP	46
I.5	Evolution des données du secteur des télécommunications	47
II -	LE SECTEUR POSTAL	52
II.1	Le courrier express	52
II.1.1	Le trafic extérieur.....	52
II.1.2	Le trafic intérieur.....	53
II.1.3	Trafic total.....	53
II.2	Le courrier ordinaire.....	53
II.2.1	Le trafic extérieur.....	53

II.2.2	Le trafic intérieur.....	54
II.2.3	Le trafic total.....	54
II.3	Les services financiers postaux.....	54
II.3.1	Le trafic des mandats.....	55
II.3.2	Le trafic des chèques postaux.....	55
II.3.3	Le trafic du service Epargne (Post Epargne SECURITUS).....	56
1)	Le trafic des mandats.....	57
2)	Le trafic des chèques postaux.....	57
3)	Le trafic du service Epargne (Post Epargne SECURITUS).....	57
ANNEXES	59
ANNEXE 1	: SITUATION DES VSAT EN 2008.....	60
ANNEXE 2	: PROJETS DE TEXTES ELABORES PAR LE COMITE DE TRANSPOSITION.....	61
ANNEXE 3	: RAPPORT D'ACTIVITE 2008 RELATIF AUX TEXTES COMMUNAUTAIRES.....	62
ANNEXE 4	: DEMANDES D'ASSIGNATION DE FREQUENCE REÇUES EN 2008.....	63
ANNEXE 5	: RESULTAT DES DIFFERENTS CONTROLES EFFECTUES SUR L'UTILISATION ILLICITE DES FREQUENCES.....	64
ANNEXES 6	: LES CAS DE BROUILLAGE.....	65

INTRODUCTION GENERALE

L'année 2008 constitue le neuvième exercice de l'ART&P au cours duquel elle a poursuivi sa mission de supervision, aussi bien dans le secteur des postes que dans celui des télécommunications.

Pour le secteur des télécommunications différentes actions ont été entreprise, notamment :

- La poursuite du renforcement du cadre réglementaire avec l'adaptation des textes nationaux aux textes communautaires ;
- la mise en œuvre du plan stratégique ;
- la gestion et le contrôle des licences ;
- le contrôle et la gestion du spectre radioélectrique ;
- la participation de l'ART&P aux manifestations organisées par les autres acteurs du secteur,

Pour le secteur postal les activités ont porté sur les axes suivants :

- le suivi et contrôle des activités du marché postal notamment l'accès au marché ;
- la réalisation d'études et de projets et, principalement, le projet de formulation du plan intégral de réforme et de développement postal pour le Togo (PIDEP) ;
- la participation de l'ART&P aux activités organisées par l'Union postale universelle (UPU),

Sur le plan interne, l'ART&P a continué à renforcer ses capacités par la participation et l'organisation de formations en faveur de son personnel et a poursuivi les travaux de finition de son siège.

Le présent rapport est structuré en deux parties:

- première partie : les activités de l'ART&P ;
- deuxième partie : l'évolution des activités dans les deux secteurs.

PREMIERE PARTIE

LES ACTIVITES DE L'AUTORITE DE REGLEMENTATION DES SECTEURS DE POSTES ET DE TELECOMMUNICATIONS

CHAPITRE 1 : GESTION DES SECTEURS

Le chapitre 1er est consacré aux activités relatives à l'encadrement des deux secteurs de postes et de télécommunications. Le cadre réglementaire a été renforcé ; le contrôle des activités des opérateurs et du spectre radioélectrique a été effectué et certains projets du plan stratégique ont été entamés.

I. SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

I.1 CADRE REGLEMENTAIRE

Le renforcement du cadre réglementaire du secteur des télécommunications a été poursuivi en 2008.

I.1.1 Texte élaboré et adopté

Le texte réglementaire adopté est l'arrêté n° 2008-01/ART&P/CD du 7 août 2008 modifiant l'arrêté n° 2001-001/ART&P/CD du 2 mars 2001 portant plan national de numérotation. Ce texte libère certains préfixes réservés à d'autres usages par l'ancien plan de numérotation pour l'utilisation des opérateurs mobiles à court de blocs de numéros, en attendant le nouveau plan de numérotation.

I.1.2 Harmonisation des textes nationaux avec les textes communautaires

L'ART&P a procédé à l'adaptation des textes nationaux aux textes communautaires. Ainsi, le comité national de transposition, créé par arrêté n° 42/MD-PR/ETPTIT/CAB du 26 septembre 2007 a, en 2008, procédé à la transposition, dans les textes nationaux, des directives adoptées par le conseil des ministres de l'UEMOA en 2006 et des actes additionnels adoptés par les Chefs d'Etats en 2007. Ce comité a également tenu compte des standards internationaux et des meilleures pratiques en matière de télécommunications.

Au terme de son travail, le comité a remis un ensemble de textes (Voir liste annexée) dont le projet de loi sur les technologies de l'information et de la communication, qui, lorsqu'il sera adopté, remplacera l'actuelle loi sur les télécommunications.

L'ensemble des projets de textes auxquelles les dispositions communautaires ont été intégrées, a été transmis au ministre de tutelle.

I.2 MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATEGIQUE

Dans le but d'assurer sa mission de manière plus performante, l'Autorité de Réglementation des secteurs de postes et de télécommunications (ART&P) a élaboré un plan stratégique pour la période 2008-2010.

La mise en œuvre des actions de ce plan stratégique vise, d'une part, l'accroissement de l'efficacité de l'ART&P et, d'autre part, le renforcement du développement des deux secteurs (postes et télécommunications).

1.2.1 Programme d'action triennal 2008-2010

Pour chaque secteur quatre (4) axes ont été retenus. S'agissant du secteur des télécommunications, on retient :

- autorisation et contrôle des opérateurs et exploitants de réseaux ;
- service universel des télécommunications ;
- veille et étude périodique sur le secteur et les marchés ;
- harmonisation, adaptation du cadre réglementaire

1.2.2 Plan opérationnel 2008

A partir du programme d'action triennal un plan opérationnel 2008 a été élaboré. Certaines actions, contenues dans ce plan, relèvent de l'opérationnel, tandis que d'autres sont de type projet. Les actions de type projet contenues dans le tableau ci-dessous ont été poursuivies.

N°	Projets	Niveau de réalisation
1	Procédures d'approbation et de contrôle des tarifs et des catalogues d'interconnexion	Le projet débutera en 2009
2	Le système d'information	Finalisé. La mise en place est effective et il ne reste qu'à l'alimenter par des indicateurs fournis par les opérateurs. L'interface entre le système et le site web de l'ART&P sera réalisé ultérieurement
3	La gestion du point tg	Le projet est au niveau de la sélection du gestionnaire technique. Les offres des opérateurs sont reçues
4	Le point d'échange Internet	Blocage dans la réalisation du projet. L'ART&P propose de faire un mémo au ministre afin de faire comprendre à Togo Télécom l'importance de ce projet
5	Procédures de contrôle de la qualité de service demandée aux opérateurs	Le projet débutera en 2009
6	Procédures de gestion et de contrôle des fréquences	Quelques tâches ont été recensées mais non analysées. Le projet débutera réellement en 2009

1.2.2.1 Procédures de contrôle et d'approbation des tarifs et catalogues d'interconnexion

Pour réaliser cette action, il a été prévu de recourir à l'assistance d'un cabinet extérieur. Une consultation a été faite auprès des cabinets ayant une expérience par rapport à cette mission, et les termes de référence figurant dans le plan stratégique leur ont été envoyés. Deux cabinets ont répondu :

- Clarity Telecom, le 15 octobre 2008 ;
- Neotelis, qui a été consulté plus tard, a envoyé ses propositions les 7 et 12 novembre 2008.

Les rapports d'analyse ont été transmis à la direction générale. Mais en définitive, le comité de direction a souhaité que la procédure de consultation soit reprise en apportant quelques clarifications aux termes de référence.

I.2.2.2 Le système d'information

Le système d'informations des acteurs des postes et télécommunications (SIAPTEL), est un projet initié depuis 2005. Ce projet entre dans le cadre du SIGTEL (Système d'Information et de Gestion des Télécommunications) de l'UEMOA. L'objectif du projet est de fournir le maximum d'informations sur les secteurs des Télécoms et des postes. Ce projet, à terme, devrait permettre, à tout moment, de tenir à la disposition des acteurs des deux secteurs, différentes informations pouvant leur être utiles, tant au niveau des infrastructures que des services. La mise en œuvre des actions de ce projet a permis d'atteindre en 2008 les résultats suivants :

- modélisation de la base de données du SIAPTEL ;
- la migration des données du secteur depuis 2002 dans la base de données. Les données migrées sont relatives aux fréquences, au service universel, au plan de numérotation, aux tarifs de télécommunications ;
- le développement des interfaces de consultation et de mise à jour pour la gestion des fréquences, du service universel et pour la gestion des contacts.

I.2.2.3 La gestion du point tg

En vue de parvenir à une gestion collégiale du domaine national «.tg», il a été décidé de passer par un projet pilote pour une période de deux ans. Pour cela, deux actions importantes sont à entreprendre :

- la proposition d'une nouvelle structure de gestion ;
- la redélégation du «.tg» qui consiste à changer l'administrateur désigné du ccTLD (country code Top Level Domain) auprès de l'ICANN (organisme en charge de la gestion des fonctions de coordination techniques concernant Internet).

Les travaux menés jusqu'à ce jour s'articulent autour de la première action. Les actions suivantes ont été réalisées :

- La redéfinition de la structure de gestion qui se compose de trois entités à savoir :
 - l'ART&P qui assure la coordination ;
 - le gestionnaire technique du domaine national «.tg» devant être sélectionné parmi les prestataires de service ;
 - les registrars ou prestataires devant jouer le rôle de commerciaux de vente des noms de domaines «.tg» ;
- L'élaboration d'un formulaire d'inventaire des supports techniques auprès de tous les prestataires potentiels (12 au total) a permis de retenir Togo Télécom et Café informatique parmi lesquels se fera la sélection du gestionnaire technique ;
- L'élaboration du cahier des charges pour la gestion technique du domaine «.tg», en collaboration avec toutes les parties prenantes, a été finalisée ;

- L'estimation du coût de l'investissement a été évaluée à environ soixante millions (60 000 000) FCFA et près de quarante millions (40 000 000) FCFA pour les charges d'exploitation annuelles ;
- L'appel à candidature des deux prestataires retenus pour concourir (Togo Télécom et Café informatique) pour la sélection du gestionnaire technique a été lancée. Les offres des opérateurs sont reçues et l'évaluation de ces offres est programmée pour début 2009.

1.2.2.4 Le point d'échange Internet

Les deux opérateurs concernés par ce projet sont TogoTelecom et Cafe Informatique qui ont donné leur accord de principe. Cependant, ce projet piétine jusqu'à ce jour parce que TogoTelecom ne s'est pas montré disponible malgré les relances de l'ART&P et de Cafe Informatique.

Les projets 5 et 6, relatifs aux procédures de contrôle de la qualité de service imposée aux opérateurs et aux procédures de gestion et de contrôle des fréquences n'ont pas démarré en 2008 et ont été reprogrammés pour 2009.

Pour des raisons d'efficacité dans l'exécution des actions de 2008, des équipes ont été mises en place selon les compétences et par rapport aux sujets traités. Mais le nombre assez réduit des cadres de conception de l'ART&P et la structure transversale mise en place n'ont pas permis d'avancer suffisamment dans le traitement des actions de type projet.

I.3 ACTIVITES OPERATIONNELLES

I.3.1 Gestion des licences de réseaux ouverts aux public

I.3.1.1 Renouvellement des licences

L'Autorité de Réglementation a, au cours de l'année 2008, poursuivi le processus d'octroi de licence à Togo Télécom et à Togo cellulaire déclenché au mois de décembre 2007. Elle a, par ailleurs, entamé le processus de renouvellement de la licence de Atlantique Télécom Togo.

- *Togo Télécom*

Togo Télécom a été invitée au mois de décembre 2007 à déposer un dossier de demande de licence dans un délai de six (6) semaines à compter du mois de janvier 2008. Le modèle de dossier à déposer lui a été adressé.

Togo Télécom n'a pu, à la fin de l'année 2008, déposer son dossier malgré plusieurs relances faites par l'Autorité de Réglementation.

- *Togo cellulaire*

Togo cellulaire a, de son côté, déposé un dossier de demande de licence le 25 juin 2008. Les segments sollicités sont les suivants :

- fixe national ;
- mobile national ;
- international ;
- large bande.

En la forme, Togo Cellulaire n'a pas présenté de dossier par segment de marché comme indiqué dans le document de référence pour la demande de licence adressé par l'Autorité de Réglementation aux opérateurs.

Le dossier technique a été jugé dans l'ensemble satisfaisant.

- *Atlantique Telecom Togo (AT Togo)*

La date d'expiration de la licence mobile de type GSM octroyée à Atlantique Telecom Togo (Telecel Togo au moment de l'obtention de la licence en 1998) étant le 7 juillet 2008, cette société a introduit, le 23 mai 2007, auprès du ministre chargé des télécommunications, une demande de renouvellement, dans laquelle elle sollicite une licence globale.

Au cours du mois d'avril 2008, l'Autorité de Réglementation a, avec l'accord du Ministre chargé des télécommunications, précisé à Atlantique Telecom Togo le modèle de dossier à déposer.

La société Atlantique Telecom Togo a alors déposé son dossier de demande de renouvellement dans la deuxième quinzaine du mois de juin 2008 en sollicitant les segments suivants:

- la téléphonie mobile nationale ;
- la téléphonie sur l'international ;
- le réseau large bande.

Atlantique Telecom Togo a présenté un dossier par segment sollicité. L'analyse des dossiers a révélé une insuffisance d'informations surtout concernant les segments de la téléphonie sur l'international et du réseau large bande ainsi que sur certains éléments financiers.

1.3.1.2 Nouvelles demandes d'autorisation

Concernant les licences de téléphonie, l'Autorité de Réglementation a, au cours de l'année 2008, reçu cinq (5) dossiers de demande relatifs à la téléphonie mobile cellulaire, émanant de :

- Télécom SO du Bénin ;
- Anglo Télécom du Luxembourg
- Comium du Luxembourg ;
- Groupe MTN de l'Afrique du Sud ;
- Tulip Telecom Limited de l'Inde,

L'étude du dossier de la société Télécom SO a donné lieu à un avis défavorable de la part de la commission d'analyse. En effet, le dossier technique n'est pas satisfaisant et le plan de couverture très sommaire.

Le dossier de Tulip Telecom Limited étant en anglais, il lui a été demandé d'introduire son dossier en français.

L'étude des trois autres dossiers a été programmée pour l'année 2009.

Outre le dépôt des cinq dossiers, cinq autres sociétés ont manifesté leur intérêt pour le secteur. Elles ont soit pris contact avec l'administration togolaise soit demandé des informations. Il s'agit de la filiale

mobile Orange de France Télécom, de Green Net de Lybie, de SOA of Africa et de Dhabi Group pour Whali Telecom des Emirats Arabes Unis.

Il a été enregistré, y comprises les demandes des années précédentes, dix sept (17) sociétés s'intéressant au secteur des télécommunications au Togo. Parmi ces sociétés, 10 ont déposé un dossier (9 en français et 1 en anglais) et les autres ont manifesté un intérêt.

I.3.2 Gestion des réseaux indépendants

I.3.2.1 Demandes de renouvellement des autorisations

L'Autorité de Réglementation a instruit pour le compte du Ministre neuf (9) dossiers de demande de renouvellement d'autorisations VSAT arrivées à terme. Elles ont été toutes renouvelées.

I.3.2.2 Nouvelles demandes

S'agissant des autorisations d'installation et d'exploitation de stations VSAT, l'ART&P a enregistré huit (8) demandes en plus de deux (2) déposées à la fin d'année 2007 et qui n'avaient pas pu être instruites.

Sur les 10 demandes, neuf (9) émanant soit des institutions financières soit des organismes internationaux ont bénéficié d'une autorisation. Un des requérants a, par la suite, renoncé à son autorisation.

La demande qui n'a pas été agréée est due au fait que les besoins exprimés n'ont pas été jugés spécifiques et peuvent être satisfaits par un des fournisseurs d'accès Internet autorisés.

L'ART&P a par ailleurs reçu six (6) demandes d'agrément d'équipements terminaux dont quatre (4) ont été homologués. Les dossiers des deux autres étaient incomplets.

I.3.2.3 Retrait d'autorisations

Quatre autorisations d'installation et d'exploitation de station VSAT ont fait l'objet de retrait. En effet, trois autorisations sont arrivées à terme mais les bénéficiaires n'ont pas demandé de renouvellement et un des titulaires VSAT a renoncé à son autorisation.

La situation des autorisations au cours de l'année 2008 est présentée dans le tableau annexé au présent rapport d'activités (annexe 1).

I.3.3 Contrôle des activités des opérateurs et des prestataires de services

I.3.3.1 Contrôle de conformité

Lors d'un contrôle de routine, Il a été constaté au cours du mois de mai 2008, que l'opérateur Togo Cellulaire avait installé illégalement une station VSAT à côté de sa BTS située sur le campus de l'Université de Lomé. L'Autorité de Réglementation a fait poser des scellés par un huissier de justice à la sortie de l'amplificateur d'alimentation et à l'entrée du modem émetteur après avoir déconnecté le câble sur cette entrée.

Il a été constaté dans la dernière semaine du mois de juin 2008, que la station VSAT illégalement installée par Togo Cellulaire était fonctionnelle. L'Autorité de Réglementation a, en présence d'un huissier de justice et des représentants de Togo cellulaire, procédé à l'arrêt de fonctionnement de ladite station et au démontage de l'amplificateur d'alimentation et de l'amplificateur radiofréquences (RF) qui ont été emportés par l'Autorité de Réglementation. Il a été ensuite infligé une amende à cet opérateur.

Il y a eu des contrôles périodiques chez les titulaires de stations VSAT pour s'assurer du respect de leurs cahiers des charges. L'Autorité de Réglementation a constaté que Café Informatique, titulaire d'une licence VSAT, avait, outre une station VSAT fonctionnelle, installé trois autres stations VSAT qui étaient en état de non fonctionnement. Pour prévenir toute tentation d'utilisation de ces trois stations, l'Autorité de Réglementation a exigé leur démontage.

1.3.3.2 Autres contrôles

Une publicité de l'opérateur Togo cellulaire, parue au cours du mois de mai 2008 dans le quotidien national « Togo presse », laissait croire qu'il pouvait faire baisser les tarifs de communication du fixe vers le mobile. Cet opérateur a été saisi par l'Autorité de Réglementation pour lever toute ambiguïté. Il a fait arrêter la diffusion de cette publicité.

Togo Télécom, l'opérateur du fixe qui, pour le moment, est le seul à exploiter une passerelle sur l'international a, au cours du mois de septembre 2008, signalé à l'ART&P qu'il a constaté qu'Atlantique Télécom Togo utiliserait pour ses communications internationales une autre passerelle que celle de Togo Telecom. L'ART&P a saisi Atlantique Télécom Togo qui a effectué des tests avec Togo Télécom sur le trafic à l'international. Ces tests n'ont pas confirmé l'hypothèse de Togo Télécom. Par contre, ils ont montré que les appels sur l'international, émis à partir du réseau d'Atlantique Telecom Togo, passent bien par le réseau de Togo Telecom, mais celui-ci ne les identifiait pas comme des appels en provenance d'Atlantique Telecom Togo.

Par ailleurs, au cours du mois de juin 2008, l'ART&P a saisi la Communauté Electrique du Bénin (CEB) suite à son appel d'offres international lancé en mai 2008 pour l'extension de son réseau électrique et l'installation d'un réseau de fibres optiques ainsi que des terminaux de télécommunications. Il a été rappelé à la CEB que l'installation et l'exploitation de réseaux de télécommunications ouverts au public, est soumise à autorisation conformément à l'article 5 de la loi sur les télécommunications.

La CEB, dans sa réponse et suite à deux rencontres avec l'Autorité de Réglementation, a fait savoir ce qui suit :

1. le projet est initié dans le cadre de l'application de la résolution de la réunion des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEDEAO tenue à Ouagadougou le 19 janvier 2007. Cette résolution vise à promouvoir les opérateurs alternatifs de télécommunications devant exploiter le surplus des capacités des réseaux à fibres optiques des compagnies de transport d'électricité ;
2. la CEB, ne veut se soustraire à la réglementation en vigueur en matière des télécommunications. Aux dernières nouvelles, la CEB aurait convoqué les soumissionnaires pour un entretien, en les rassurant d'une nouvelle stratégie à mettre en place pour relancer le projet.

I.3.4 Gestion et contrôle du spectre radioélectrique

I.3.4.1 Assignation et retrait de fréquences

I.3.4.1.1 Assignation de fréquences

Au cours de l'année 2008, l'Autorité de Réglementation a enregistré quarante (40) demandes d'assignation de fréquences contre trente et une (31) en 2007. Sur les quarante (40) demandes, trente et une (31) ont été agréées. La répartition par service d'exploitation est donnée en annexe 1.

En dehors de ces 40 demandes d'assignation de fréquences, une a été faite pour l'exploitation d'une radio FM à Mango suite à un appel d'offres lancé par l'Autorité de Réglementation en concertation avec la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

I.3.4.1.2 Retrait de fréquences

L'Autorité de Réglementation a reçu, au cours de l'année 2008, cinq (5) demandes de retrait de fréquences.

I.3.4.1.3 Répartition par système des utilisateurs de fréquences

La répartition des utilisateurs de fréquences radioélectriques par systèmes et/ou services est donnée dans le tableau 1 et illustrée par la figure ci-dessous.

Tableau 1 : utilisateurs de fréquences radioélectriques en 2008

SYSTEMES	NOMBRE
GSM	2
FH	15
VHF/UHF	44
STATION TERRIENNE	1
VSAT/USAT	26
HF	8
WIRELESS	14
RADIOAMATEUR	14
RADIODIFFUSION	75 pour 113 émetteurs
TV	12 pour 16 émetteurs
TV MMDS	1
RADIOMESSAGERIE	1
TOTAL	213

I.3.4.2 Contrôle des émissions radioélectriques

Des missions de contrôle ont été menées en vue de la recherche des émissions non autorisées ou suite à des plaintes de brouillage. Les résultats des contrôles effectués relatifs aux émissions non autorisées et les cas de brouillage sont annexés au présent rapport.

Outre les contrôles ci-dessus mentionnés, il a été procédé lors d'autres missions de contrôle aux mesures des paramètres techniques de certaines stations autorisées.

Il a été constaté, pour certaines stations de radiodiffusion sonore, que soit la largeur de bande était trop grande soit que la fréquence porteuse n'était pas stable. Les titulaires de ces stations ont été contraints à cesser les émissions et de ne les reprendre qu'après l'ajustement correct des paramètres dont les valeurs n'étaient pas respectées.

Tableau 2 : Contrôle des paramètres techniques de certaines stations émettrices

Période de contrôle	Zone ou société contrôlées
30 juin au 5 juillet 2008	Régions des Savanes et de la Kara
11 juillet 2008	Contrôle des fréquences de STCM
28 juillet au 1er août 2008	Régions Centrale et des Plateaux
14 octobre 2008	Radio Mokpokpo
1er au 3 décembre 2008	Kpalimé, Notsè et région maritime

1.3.4.3 Contrôle des émissions en provenance des pays voisins

Des contrôles de la distance de pénétration dans la ville de Lomé des signaux des opérateurs CDMA et GSM du Ghana ont été effectués au cours des mois de février, avril et novembre 2008. Il a été constaté que la pénétration dans la ville de Lomé des signaux CDMA et GSM des opérateurs du Ghana ne respectait pas l'accord du 10 septembre 2004 conclu entre le National Communication Authority (NCA) du Ghana et l'Autorité de Réglementation.

La NCA, saisie en avril 2008, a demandé à ses opérateurs de régler leurs installations pour respecter la distance de pénétration dans la ville de Lomé conformément aux dispositions de l'accord du 10 septembre 2004. Un contrôle a été effectué ultérieurement et a révélé le respect effectif de l'accord du 10 septembre 2004.

La NCA a été encore saisie au mois de novembre 2008 pour le même problème. A cause de l'indisponibilité de son personnel technique, la rencontre a été reportée pour les 5 et 6 du mois de février 2009.

En ce qui concerne le respect des accords avec les pays frontaliers au niveau de Cinkassé, l'Autorité de Réglementation a, avec le concours des autorités administratives de la sous préfecture de Cinkassé, mené des actions en vue d'interdire la vente des cartes de recharge des opérateurs étrangers sur le territoire national.

1.3.5 Gestion et contrôle des ressources en numérotation

1.3.5.1 Modification du plan de numérotation

L'actuel plan de numérotation a été modifié afin de pouvoir disposer de ressources pour les opérateurs mobiles.

1.3.5.2 Attribution de blocs de numéros

L'ART&P a procédé à l'attribution de sept (7) blocs de cent mille (100 000) numéros chacun aux deux (2) opérateurs mobiles : quatre blocs pour Togo Cellulaire et trois blocs à Atlantique Telecom Togo.

Deux (2) numéros ont été également attribués à deux prestataires de services à valeur ajoutée.

I.3.5.3 Nouveau plan national de numérotation

Les travaux de mise en place d'un nouveau plan de numérotation, démarrés depuis mai 2007, ont été poursuivis en 2008 et ont abouti, en collaboration des opérateurs, à une nouvelle structure.

Dans ce cadre, trois projets de textes ont été élaborés. Il s'agit de :

- l'arrêté portant plan national de numérotation ;
- l'arrêté portant définition des règles de gestion du plan national de numérotation ;
- l'arrêté déterminant et fixant les redevances des ressources en numérotation.

I.3.5.4 Contrôle des ressources en numérotation

L'Autorité de Réglementation, ayant constaté que l'opérateur du segment fixe a mis en service un bloc de numéros sans attribution préalable, lui a rappelé les conditions d'utilisation des ressources en numérotation et lui a infligé une amende. Cette amende n'a pu être payée au 31 décembre 2008.

I.3.6 Conciliation

Au cours de l'année 2008, l'ART&P n'a pas eu à régler un différend entre opérateurs du secteur des télécommunications ni entre ceux du secteur des postes. Toutefois, elle a concilié un opérateur du mobile et les populations d'un quartier de Lomé.

En effet, l'opérateur TOGO CELLULAIRE, qui a voulu implanter son pylône sur une superficie de 600 ares entre les habitations, a rencontré l'opposition de la population de Wognomè, une banlieue de la ville de Lomé. Celle-ci estime que cette implantation aurait des effets néfastes sur la santé humaine à travers le rayonnement des ondes. Elle soulève également que le bruit qui sera émis par le groupe électrogène troublera leur tranquillité. Après l'échec de la tentative de règlement amiable entre l'opérateur et la population, cette dernière saisit l'Autorité de réglementation.

L'Autorité de réglementation, après une descente sur le futur site de l'opérateur, a constaté effectivement que le pylône sera implanté entre les habitations et lui a demandé de surseoir à son initiative. Ce que l'opérateur a accepté de faire.

I.3.7 Relations avec les autres acteurs du secteur

L'année 2008 a été marquée par de nombreuses réunions et rencontres avec les autres acteurs du secteur. Celles-ci se sont multipliées tout le long de l'année pour des raisons relatives à l'harmonisation des textes communautaires et autres questions relevant de la régulation ainsi que la préparation de certaines manifestations. Les points les plus marquants restent incontestablement les deux manifestations qui ont marqué la célébration, le 17 mai 2008, de la journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information :

La première manifestation est le forum des consommateurs, organisé le 15 mai 2008. Ce forum a pour objet la confrontation des offres des opérateurs aux besoins des consommateurs, afin de mesurer le degré de satisfaction de ces derniers et permettre ainsi aux opérateurs de télécommunications de bâtir de nouvelles offres en tenant compte des besoins des usagers. Etaient présents à ce forum : outre l'ART&P, Togo Telecom, Togo Cellulaire, Atlantique Telecom Togo, CAFE Informatique, l'Association Togolaise des consommateurs (ATC) et une nombreuse assistance réunie pour la circonstance ;

La deuxième journée, le 16 mai 2008 est la conférence-débat ouverte au public, consacrée à des présentations faites par des experts nationaux dans le domaine des TIC en faveur des personnes handicapées, suivis des exposés et témoignages de quelques personnes handicapées. La première présentation « Les TIC, un outil de développement » a été faite par le Directeur général de IDS et la seconde par le Directeur général de l'ONG INTI4DEV qui a porté sur « Les solutions pour connecter les personnes handicapées ».

L'assistance a enfin suivi les témoignages du Président de la FETAPH (Fédération Togolaise des Associations de Personnes Handicapées) sur les mécanismes de prise en charge de ces personnes. Elle a ensuite suivi la démonstration d'un malvoyant utilisant son ordinateur pour donner des cours d'informatique à ses collègues et pour lire des textes par le logiciel JAWS de TED HENTER. Une mal entendante, secrétaire dans une école de mal entendants (EFATA) et un jeune collégien mal entendant, qui venait de réussir à son BEPC, ont également présenté les difficultés qu'ils ont traversé avant d'en arriver là.

I.3.8 Mise en place du service universel des télécommunications

I.3.8.1 Programme du service universel 2008

Il s'est poursuivi avec les négociations sur le programme 2008 publié en novembre 2007. A cet effet, le Directeur général de l'ART&P a reçu pouvoir du ministre d'agir en son nom, conformément à l'arrêté n° 32/MPTIT/CAB du 20 juin 2008.

I.3.8.1.1 Analyse des offres et négociations de contrats de réalisation

Sur la base des zones publiées, les opérateurs de réseaux mobiles ont soumis leur offre de réalisation du service universel. Chaque offre comprend au minimum :

- les localités choisies pour desservir ;
- les autres localités devant être couvertes par ces dessertes ;
- les éléments d'investissements et leur coût ;
- l'estimation prévisionnelle des charges annuelles d'exploitation.

L'Autorité de Réglementation a procédé à l'analyse des offres dans une optique d'optimisation.

Aux termes de l'analyse, l'ART&P a invité les opérateurs aux négociations. Elles ont porté, entre autres, sur les zones à desservir, la qualité minimale de services et les montants des compensations.

Pour l'année 2008, les négociations ont eu lieu avec les deux opérateurs de réseaux mobiles. Elles ont abouti à la signature d'un contrat de réalisation du service universel avec Togo cellulaire le 11 juillet 2008. Ce contrat porte sur la couverture d'une soixantaine de localités avec la construction de sites pour une compensation prévisionnelle de 848 295 278 Fcfa hors douane.

Par contre, Avec Atlantique Telecom Togo, le contrat n'a pu être signé, faute d'accord.

I.3.8.1.2 L'évaluation post réalisation

Le contrôle de réalisation du programme à réaliser par Togo Cellulaire conformément à la convention du 11 juillet a été effectué en septembre 2008, et devrait être refait en 2009 avant la compensation.

L'évaluation intervient au fur et à mesure de la réalisation des projets et tient compte des délais contractuels. L'évaluation consiste à sillonner les localités ayant fait l'objet de contrat pour apprécier le niveau de couverture ainsi que les exigences minimales de qualité de service

Selon les échéances convenues, il s'est dégagé que le contrat est partiellement respecté. En effet, sur les huit (8) sites à construire, deux (2) sont construits mais non encore en service, et un (1) est en construction. Sur les 62 localités à couvrir, 6 sont couvertes. L'ART&P a attiré l'attention de Togo Cellulaire sur ces retards.

1.3.8.1.3 Programme du service universel pour 2009-2010

Le programme du service universel 2009-2010 a été publié en décembre 2008, suite aux deuxièmes séries de surveys pour confirmer les localités blanches. Les opérateurs ont été invités à soumettre leur offre au plus tard le 15 février 2009.

1.4 RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le secteur des télécommunications étant une affaire internationale, et le Togo ayant adhéré à plusieurs organisations, l'ART&P a participé à de nombreuses rencontres, soit pour harmoniser ses textes réglementaires avec ceux des pays de la sous - région (CEDEAO, UEMOA), soit pour participer aux travaux traitant des questions qui relèvent d'instances plus importantes (UIT).

1.4.1 Avec l'UIT

- Assemblée Mondiale des normalisations : WTSA 08 (Johannesburg ; 20-30 oct 2008)

Organisée par l'UIT, les débats et discussions ont porté sur plusieurs points concernant la mise en place de nouvelles normes sur les équipements et la sécurité dans les télécommunications. Il a été question d'aider les pays en développement à entreprendre et réaliser les homologations pour l'accroissement de la confiance des utilisateurs finaux. Une étude a été confiée à la Commission d'études 5 UIT-T sur la protection de la santé contre les effets néfastes des ondes électromagnétiques.

La Commission d'études 4 a proposé de mettre l'accent sur la gestion des télécommunications et l'appui aux réseaux NGN. Elle a par ailleurs recommandé que les spécifications des instruments d'essai et de mesure soient transférées à la Commission d'études 15.

La spécification des interfaces de gestion entre éléments de réseau et systèmes de gestion et entre systèmes de gestion continuent de susciter de grands débats. Comme par le passé, les travaux concernant ces questions nécessiteront une collaboration importante avec d'autres organismes de normalisation et forums.

Enfin, la conférence invite les Etats Membres des pays en développement à prendre des dispositions nécessaires pour encourager leurs Membres de Secteur à participer aux travaux de normalisation.

I.4.2 Sur le plan régional

- **Forum sur la régulation et le Partenariat des TELECOM/TIC en Afrique (FTRA 2008) Du 4 – au 6 juin 2008 à DAKAR (SENEGAL)**

Thème retenu : « **Connecter l’Afrique : défis pour les régulateurs et les opérateurs** »

Le Forum a traité des questions suivantes :

- les aspects partenariat secteurs public et privé, en vue d’une connexion efficiente de l’Afrique d’ici 2015 ;
- les aspects réglementaires relevant de la connexion de l’Afrique à l’horizon 2015 ;
- les tendances et les nouvelles initiatives de l’industrie des TELECOM/TIC pour un positionnement stratégique dans l’environnement international ;
- l’analyse à huit clos, par les régulateurs du continent, du rapport du groupe ad-hoc sur la création d’une Assemblée des Régulateurs des télécommunications et des TIC en Afrique (AFTRA).

A l’issue des travaux, il a été retenu la création d’une association africaine des régulateurs dont les structures devraient être légères et faire le lien avec la commission de l’Union africaine ou l’Union africaine des télécommunications (UAT). Le Sénégal a été retenu pour abriter le secrétariat provisoire pendant deux ans et proposer un projet de statuts de la future association. Par ailleurs, des thèmes tels que la connectivité rurale, l’utilisation des fonds du service universel, la réglementation de la VoIP, les tarifs du Roaming international, l’harmonisation des textes de la CDEAO et la transition vers les NGN ont été proposés pour réflexion en vue de la rencontre de l’année suivante, l’UIT étant chargée de recueillir auprès des régulateurs nationaux le thème à développer.

Enfin, la Zambie, qui a fait acte de candidature pour abriter la réunion de 2009, a été retenue à l’unanimité.

- **Seconde réunion du Comité des Régulateurs nationaux de télécommunications des Etats membres de l’UEMOA (CRTEL) : Cotonou (BENIN), 24-25 juin 2008**

Réunion destinée à recentrer la nouvelle problématique du secteur en perpétuelle mutation à travers des thématiques. Les principaux points qui ont fait l’objet de discussions portent essentiellement sur le rapport d’activités présenté par le Bénin qui assumait la présidence du CRTEL, ainsi que les projets à retenir pour le prochain mandat notamment la création de la base de données statistiques sur le secteur des télécommunications et TIC ; la création et animation d’un site web du CRTEL ; le renforcement des capacités ; la gestion de l’itinérance internationale et la coordination transfrontalière en matière de gestion des fréquences radioélectriques.

Des communications ont été faites par le Sénégal, le Mali et le Togo respectivement sur la régulation face à l’évolution technologique dans le secteur des télécommunications et des TIC, le concept de réseau unique et la coordination transfrontalière en matière des fréquences radioélectriques.

Enfin, la nouvelle présidence a été installée et sera assurée par le Burkina Faso pour un an.

- **Septième Réunion des Ministres de la CEDEAO en charge des Télécommunications et des TIC (Praia, (CAP VERT), 13-16 octobre 2008)**

Les participants à la réunion ont essentiellement suivi le rapport sur la transposition des Actes Additionnels adoptés en janvier 2007 et ont examiné le Projet d'Acte Additionnel relatif aux Lignes Directrices Générales (LDG) sur l'harmonisation du cadre légal et Réglementaire des TIC, le Commerce Electronique, la Cybercriminalité et la protection des données à caractère personnel dans l'espace CEDEAO.

Après le rapport fait sur la transposition des Actes Additionnels, les participants ont formulé des recommandations concernant le report d'un an de la date limite de transposition, de janvier 2009 à janvier 2010 ; la prise, par les ministres en charge des télécommunications et TIC, de mesures appropriées pour le respect du nouveau délai et l'appui technique et financier par l'UIT, la CEDEAO et l'UEMOA, aux comités nationaux qui en ont besoin.

Concernant l'examen des points précités, les experts des Etats membres ont fait des observations et demandé à la commission de la CEDEAO de réviser les projets de textes sur le fond sur la forme pour une validation dans les meilleurs délais.

- **Réunion des experts et des ministres en charge des télécommunications et des TIC des Etats membres de l'UEMOA. (Cotonou, (BENIN) 6 et 7 novembre 2008)**

Les débats ont porté sur des sujets d'intérêt commun notamment le délai pour la transposition des textes communautaires, le Réseau Régional, le Concept de réseau unique et la problématique du service universel. Le délai retenu pour la transposition des textes communautaires est fixé au 23 février 2010. La commission de l'UEMOA est invitée à reprendre une étude sur la question de réseau unique et à mener une étude sur la rentabilisation des infrastructures pour ce qui concerne le réseau sous régional.

1.4.3 Autres réunions

- **6ème Réunion annuelle du FRATEL (Du 15 au 17 octobre 2008(TUNIS, TUNUSIE)**

La réunion a abordé les aspects de la régulation postale ainsi que les effets de la régulation sur la concurrence dans le secteur des télécommunications.

Pour la régulation postale, une enquête menée dans 26 pays sur les 47 que compte l'Afrique subsaharienne, il a été constaté une forte prédominance de la distribution en boîte postale, les s/c compromettant la qualité de service en ralentissant les délais d'acheminement, et que les 2/3 des boîtes postales se trouvent dans les 3 plus grandes villes.

Le coût de la boîte postale est assez élevé, source du faible trafic. Ainsi, chaque pays doit trouver des solutions à cette question par rapport à son propre contexte afin de redynamiser le secteur.

S'agissant des effets de la régulation sur la concurrence, il a été constaté que la structure du marché est le fruit du comportement des opérateurs et de la politique du régulateur, et qu'elle suit le cycle « Monopole → démantèlement (libéralisation et concurrence) → reconcentration → tendance oligopolistique → intégration fixe et mobile. »

Il a été reconnu que la concurrence a des effets positifs sur le marché des télécommunications. Toutefois, compte tenu de certaines contraintes notamment les disponibilités en ressources de

fréquences limitées, cette concurrence ne saurait être concrète. Raison pour laquelle les MNVO sont par exemple encouragés.

- **Conférence des Associations des consommateurs : service de télécommunications et la Protection des consommateurs (22au 24 octobre 2008)**

L'objectif principal de la conférence, organisée par la Ligue pour la Défense des Consommateurs du Bénin (LDCB) en collaboration avec Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), est de former les associations de défense des consommateurs sur les principaux droits autour desquels leurs actions de protection doivent se focaliser. Ces droits sont dégagés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 avril 1985.

Il a été également question de jeter les bases d'un Réseau Africain de Consommateurs dont le rôle sera d'appuyer les actions des associations membres dans leurs pays respectifs.

II - SECTEUR DES POSTES

Les activités de l'exercice 2008 ont été marquées essentiellement par l'étude du projet PIDEP, (Plan intégral de réforme et de développement postal), des séances de travail avec les opérateurs, et la participation aux activités organisées par l'Union postale universelle.

II.1 Etudes et projets : formulation du PIDEP

Dans le but d'adapter le secteur postal du Togo aux nouvelles exigences de l'environnement postal et économique mondial, les autorités de tutelle dudit secteur ont sollicité de l'Union Postale Universelle (UPU) la mise en œuvre au Togo du nouveau concept de réforme intégrale : le plan intégral de réforme et de développement postal (PIDEP).

L'objectif principal est de :

- renforcer la réforme postale et le développement économique;
- redéfinir le service postal universel et sa stratégie de mise en œuvre;
- actualiser la politique sectorielle ;
- réorganiser et redynamiser les activités de l'opérateur public.

L'étude a consisté essentiellement en une analyse de l'état du secteur postal au Togo et en une proposition d'un plan de réforme et de développement du secteur.

II.1.1 Analyse du secteur postal au Togo

Le diagnostic a porté sur le secteur postal en général et sur l'opérateur public en particulier.

II.1.1.1 Etat du secteur postal

II.1.1.1.1 cadre légal et réglementaire

L'analyse des textes réglementaires qui régissent les activités du secteur postal au Togo révèle que ceux-ci ne sont pas totalement adaptés aux exigences de l'environnement national et international et ne traduisent pas suffisamment les engagements du Togo vis-à-vis de la Constitution et de la Convention de l'Union postale universelle dont il est membre. Il importe d'actualiser ces textes.

En effet, le Togo en ratifiant la Constitution et la Convention de l'Union postale universelle, s'est engagé à constituer un territoire postal et à œuvrer dans le sens des directives prises à l'égard du service postal universel, c'est-à-dire la garantie d'assurer l'offre des services postaux de base, selon des standards de qualité et à un prix abordable.

Au Togo cette obligation n'est pas totalement réalisée ; d'où la nécessité d'actualisation des textes réglementaires.

II.1.1.1.2 marché postal

Le trafic, tout segment confondu, reste faible surtout chez l'opérateur public, la Société des postes du Togo (SPT).

De plus, la libéralisation du secteur a été trop poussée ; le marché en effet est totalement ouvert et les services soumis à autorisation correspondent à ceux du service postal universel. Or les autorisations

sont accordées à des opérateurs privés (6) sans que ceux-ci offrent le diagnostic de pérennité économique, de capacité de continuité de service ou d'autorité morale suffisante. Cette situation traduit les difficultés de fonctionnement du marché postal togolais, ce qui nécessite l'urgence de l'intervention de l'Etat et une révision des conditions d'autorisation d'exploitation des services postaux.

II.1.1.1.3 politique sectorielle

Le Gouvernement togolais a adopté en 1996 une déclaration de politique sectorielle. Cette déclaration de politique constitue plutôt un canevas des missions de l'opérateur postal public qu'une véritable politique sectorielle. La politique sectorielle mérite d'être actualisée.

II.1.1.1.4 La situation de l'opérateur public

D'une manière générale, la SPT est caractérisée par :

- une situation financière dégradée ayant entraîné un surendettement de la société ;
- des effectifs pléthoriques par rapport au volume d'activité ;
- un réseau mal configuré et encore trop réduit ;
- l'absence d'une véritable politique de développement des ressources humaines ;
- une faible qualité de service.

L'analyse faite sur l'état du secteur postal en général et celui de l'opérateur public conduit à proposer une stratégie de réforme et de développement du secteur postal au Togo.

II.1.2 Plan intégral de réforme et de développement postal du Togo

II.1.2.1 Objectifs et stratégie de réforme du secteur postal

Le plan de réforme et de développement vise à :

- assurer la prestation d'un service postal universel de bonne qualité, durable et abordable sur toute l'étendue du territoire national.
- élaborer une politique sectorielle qui vise la redynamisation du secteur postal et qui s'intègre dans la politique de développement économique du pays.
- mettre en place un cadre légal approprié permettant d'assurer le bon développement du secteur postal au Togo ;
- créer des conditions favorables au développement et à la modernisation des activités de la SPT.

II.1.2.2 Activités du plan

- détermination du service postal universel ;
Il s'agit de définir les services de base, le mécanisme de financement, les normes de qualité et procéder à la désignation du prestataire.
- définition de la politique sectorielle ;
La politique sectorielle doit surtout intégrer le service universel et définir la portée de la libéralisation du marché.

- réforme du cadre réglementaire
La réforme du cadre réglementaire vise à adapter les textes réglementaires ainsi que l'organisation et le fonctionnement de l'ART&P au nouvel environnement.
- modernisation et réforme de l'opérateur public
Il s'agit de réorganiser et de moderniser l'entreprise et d'assurer son redressement financier.

II.1.2.3 Projets prioritaires du plan de réforme et de développement (voir annexe 1)

II.1.2.3.1 Projets de développement pour l'ensemble du secteur postal

- Définition du service postal universel
- Actualisation de la politique sectorielle
- Revue du cadre légal et réglementaire

II.1.2.3.2 Projets de développement de l'opérateur public

- Réorganisation de la Société des Postes du Togo
- Projet d'extension, de rénovation et d'amélioration du mode de fonctionnement du réseau postal
- Développement des produits et services postaux
- Amélioration de la qualité de service du courrier
- Développement et modernisation du service EMS
- Amélioration et développement des services financiers postaux

II.1.3 Conditions de mise en œuvre du PIDEP

II.1.3.1 Responsabilité des parties

L'adoption par le gouvernement du PIDEP, nécessitera pour sa mise en œuvre l'implication de toutes les parties prenantes :

- l'Etat a la responsabilité de définir la politique sectorielle ainsi que le cadre du service postal universel ;
- le régulateur est chargé de la mise en place du cadre légal ;
- la SPT a la responsabilité de la réalisation des actions définies pour sa réforme.

II.1.3.2 Besoin en financement

Le besoin en financement pour l'ensemble des projets, planifiés sur cinq ans, est estimé à six milliards cent vingt deux millions cinq cent mille (6 122 500 000) F CFA, dont 6 067 500 000 F CFA au titre de l'exécution des projets de la SPT.

II.1.3.3 Suivi de la réalisation du PIDEP

Il est recommandé de mettre en place un groupe de suivi de l'exécution du PIDEP et dont les actions seront coordonnées par un directeur de projet. Le groupe sera placé sous la responsabilité du Ministre des postes et télécommunications.

II.2 Activités opérationnelles

II.2.1 Autorisation d'exploitation des services postaux

II.2.1.1 Retrait d'autorisation d'exploitation

Sur le rapport de l'ART&P, le ministre des postes et télécommunications a pris le 20 mars 2008 l'arrêté n° 05/MPTIT/ART&P portant retrait de l'autorisation n°015/MEMPT/ART&P du 25 mai 2004 délivrée à la société Le Tout-Lomé-Togo Express (LTLT Express). Cet arrêté fait suite à la liquidation des biens de ladite société, prononcée par jugement n°2458/07 du 21 novembre 2007. Suite à cette décision, le nombre d'opérateurs postaux privés est passé de sept à six.

II.2.1.2 Demandes d'autorisation

Trois sociétés, à savoir, MTA-Togo, Togo-Express, Impextra ont manifesté l'intérêt d'obtenir une autorisation d'exploitation des services postaux.

En raison de la suspension provisoire des autorisations d'exploitation pour des besoins de réorganisation du secteur, leurs demandes n'ont pas été acceptées.

II.2.2 Relations avec les opérateurs

Des séances de travail ont été initiées à l'intention des opérateurs.

II.2.2.1 Séance de travail avec la société SDV

Le 19 février 2008, l'ART&P a reçu, sur sa demande, le directeur général de la société SDV, exploitant les services postaux au Togo. Ce dernier voulait savoir les raisons pour lesquelles son institution a été sanctionnée, en 2007, pour exploitation des services postaux sous la marque SAGA alors que Top Chrono aurait obtenu du régulateur l'autorisation d'offrir des services sous la même marque ?

La décision de l'ART&P s'explique par le fait que Top Chrono a conclu un contrat de représentation avec SAGA, ce qui lui permet d'effectuer les opérations de distribution du courrier au Togo pour le compte de SAGA. Par contre, SDV exploitait cette marque sans justifier d'un contrat conclu avec SAGA.

II.2.2.2 Visites de travail auprès des opérateurs

L'ART&P a initié des visites de travail auprès des opérateurs du secteur postal en vue :

- relancer les opérateurs relativement au paiement des redevances ;
- rappeler aux opérateurs la nécessité de communiquer à l'ART&P, dans les délais prescrits, des documents d'informations (états financiers, données statistiques...).
- discuter des questions diverses relatives aux activités de prestations des services de courrier.

II.3 Projet de définition du mécanisme de compensation pour le SPU

Des réflexions ont été menées en vue de proposer un mécanisme de compensation pour la fourniture du service postal universel. Ces réflexions ont permis de proposer :

- des règles d'évaluation du coût prévisionnel du service postal universel à partir de 2009 ;
- un système d'apurement du passif de la SPT.

Dans le cadre de la mise en œuvre du service postal universel, la SPT a soumis à l'ART&P un projet de programme du service universel pour la période 2009-2013.

Ces réflexions seront approfondies dans le cadre du projet de définition du cadre du service postal universel.

II.4 Participation aux activités de l'Union postale universelle (UPU)

II.4.1 Participation à la session 2008 du conseil d'administration de l'UPU

L'ART&P a participé aux travaux du conseil d'administration de l'UPU, session 2008, tenue à Berne (Suisse) du 4 au 8 février 2008.

Les travaux ont porté essentiellement sur la préparation du 24ème Congrès de l'UPU prévu en juillet et août 2008, notamment, l'examen et l'adoption des propositions de textes à soumettre au Congrès ainsi que le point sur le niveau de préparation dudit Congrès.

En marge des travaux du Conseil d'Administration, le représentant de l'ART&P a eu une séance de travail d'une part, avec le chef Programme Afrique à l'UPU en vue d'organiser le lancement du projet PIDEP au Togo et d'autre part, avec la direction financière afin de faire le point sur le règlement des quotes parts de contribution du Togo au budget de l'UPU.

II.4.2 Participation au 24ème Congrès de l'UPU

Le 24ème Congrès de l'UPU s'est tenu à Genève (Suisse) du 23 juillet 2008 au 12 août 2008.

La République Togolaise, membre de l'UPU, a été représentée par une délégation mixte de l'ART&P et de la SPT, conduite par le Ministre des postes et télécommunications. Les travaux ont porté, essentiellement, sur :

- l'adoption de la stratégie postale mondiale 2009 – 2012 ;
- la révision des Actes de l'UPU ;
- l'élection des membres des principaux organes de l'Union ;
- l'organisation du 25ème Congrès postal.

II.4.2.1 L'adoption de la stratégie postale mondiale 2009-2012

La stratégie postale mondiale 2009 - 2012 ou la stratégie de Nairobi est la feuille de route des pays membres et des organes de l'Union jusqu'au prochain Congrès prévu en 2012. Elle vise quatre objectifs principaux :

- améliorer l'interopérabilité, la qualité et l'efficacité du réseau postal dans ses trois dimensions (physique, électronique et financière) ;
- promouvoir un service postal universel adapté à l'environnement social, économique et technologique ;
- promouvoir le développement durable du secteur postal et de son économie ;
- favoriser la croissance des marchés et des services postaux.

II.4.2.2 La révision des Actes de l'Union

Les Actes de l'Union ont été révisés afin de les adapter aux exigences de l'environnement mondial actuel.

En dehors des amendements et modification spécifiques apportés à certains Actes, la modification à caractère général apportée à tous les Actes concerne le remplacement du terme « Administration postale » par « pays –membre » et/ou « opérateur désigné » selon les cas.

A l'instar de nombreuses délégations, la délégation togolaise a émis des réserves d'ordre général à la signature des Actes. Celles-ci donnent à la République togolaise la possibilité de ne pas appliquer les dispositions du Congrès qui seraient contraires à sa législation ou aux conventions internationales auxquelles elle est partie et de faire des réserves utiles de sauvegarde de son ordre juridique et de ses engagements internationaux jusqu'à la ratification de ces Actes.

II.4.2.3 Elections

Les résultats des élections se présentent comme indiqués dans le tableau ci-dessous.

Désignation	Pays élus	Observations
Directeur général UPU	France (M. Edouard Dayan)	Mandat : 4ans
Vice Directeur général UPU	Chine (M. Guozhong Huang)	Mandat : 4ans
Conseil d'administration	40 pays	Présidé par le Kenya mandat 4 ans
Conseil d'exploitation postale	40 pays	Présidé par la Grèce, mandat 4 ans

II.4.2.4 L'organisation du 25ème Congrès postal

Le 25ème Congrès postal se tiendra au Qatar en 2012.

CHAPIITRE 2 : GESTION INTERNE DE L'ART&P

La gestion interne de l'ART&P en 2008 a concerné plusieurs sujets dont les plus importants restent la gestion des ressources humaines et le renforcement des capacités au profit du personnel. Il s'est également agi de se doter de moyens plus efficaces pour un recouvrement rationnel des créances auprès des opérateurs ainsi que la gestion des moyens logistiques, notamment la construction du siège de l'ART&P et le renforcement du service Informatique.

I. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion du personnel, le renforcement des capacités et la rémunération de l'exercice 2008 ont fait l'objet de ce paragraphe.

I.1 Effectif du personnel

L'effectif du personnel de l'ART&P est passé de 30 agents en 2007 à 29 au 31 décembre 2008 avec le départ d'un ingénieur télécoms.

Domaines de compétence	Effectif au 31 décembre 2008		
	en début d'année	Recrutement	Total fin d'année
Ingénieur télécoms	6	-1	5
Technicien télécoms	2	0	2
Poste	1	0	1
Informatique	2	0	2
Juriste*	3	0	3
Economie	2	0	2
Gestion télécoms	1	0	1
Finances	1	0	1
Comptabilité	3	0	3
Secrétariat de direction	3	0	3
Coursier	1	0	1
Chauffeurs	4	0	4
Agent de ménage	1	0	1
Total	30	-1	29

- *y compris le directeur général*

Tableau 1 : Evolution de l'effectif du personnel de 2000 à 2008

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Effectif	4	8	18	19	20	23	25	30	29
Accroissement		4	10	1	1	3	2	5	-1
Taux d'accroissement		100,00%	125,00%	5,56%	5,26%	15,00%	8,70%	20,00%	-3,33 %

Tableau 2 : Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe au 31/12/08

Catégorie	Effectif		
	masculin	féminin	Total
Cadres	12	2	14
Agents de maîtrise	6	3	9
Agents d'exécution	5	1	6
Total	23	6	29

L'ART&P dispose d'un effectif de 29 agents comprenant 23 hommes (79%) et 6 femmes (21%). Les cadres sont au nombre de 14 (48%), les agents de maîtrise 9 (31%) et les agents d'exécution 6 (21%).

Tableau 3 : Répartition de l'effectif suivant les domaines d'activités au 31/12/08

Domaines de compétence	Effectif		
	masculin	féminin	Total
Télécommunications	6	1	7
Poste	1	0	1
Informatique	2	0	2
Juriste*	2	1	3
Economie	2	0	2
Gestion télécoms	1	0	1
Finances	1	0	1
Comptabilité	2	1	3
Secrétariat de direction	1	2	3
Coursier	1	0	1
Chauffeurs	4	0	4
Agent de ménage	0	1	1
Total	23	6	29

* Y compris le directeur général

Tableau 4 : Répartition de l'effectif par âge au 31/12/08

Tranches d'âges	Effectif		
	masculin	féminin	Total
20-25	0	1	1
25-30	2	2	4
30-35	2	2	4
35-40	5	0	5
40-45	9	1	10
45-50	2	0	2
50 ans et plus	3	0	3
Total	23	6	29

La moyenne d'âge du personnel est de 39 ans au 31 décembre 2008.

En vue de renforcer certains services de la direction technique, il a été organisé en 2008 un test de recrutement de trois (3) ingénieurs stagiaires en génie électrique. L'ART&P s'est adressée à l'ENSI de l'Université de Lomé qui lui a fourni la liste des deux premiers des trois dernières promotions de l'option ingénieur génie électrique. A la suite d'un test écrit et d'un entretien organisés par l'ART&P à l'intention des six candidats sélectionnés par la direction de l'ENSI, trois candidats ont été retenus par ordre de mérite. Un stage d'imprégnation pratique de trois (3) mois leur a été accordé à compter du 1^{er} décembre 2008. Un heureux aboutissement de ce stage va permettre de les mettre en pré embauche en vue de leur recrutement en 2009.

I.2 Renforcements des capacités humaines

L'ART&P a formé en 2008 ses agents dans plusieurs domaines afin d'améliorer leurs capacités dans l'accomplissement de leurs attributions.

Deux cadres inscrits à la formation BADGE (Bilan d'Aptitude Délivré par les Grande Ecoles), formation diplômante organisée au Burkina Faso par l'ARTEL, l'Ecole Nationale Supérieure de Télécommunications - Paris (ENST) ont continué leur formation et soutenu leur mémoire en décembre. Une formation à la conception et à la réalisation des sites web dynamiques a été donnée à six agents (cadres et agents de maîtrise) par l'Ecole Supérieure Multinationale des télécommunications de Dakar. La formation a eu lieu à Lomé.

Le tableau suivant récapitule les différentes formations organisées en 2008 :

Tableau 5 : Les différentes formations organisées en 2008 par l'ART&P

THEME	Volume en homme-jour	Département concerné	Nombre d'agents formés	Lieu
Formation BADGE à l'Agence de régulation des télécommunications du Burkina Faso-	66	DAJR	2	Burkina Faso
Formation sur l'audit et l'ingénierie des réseaux GSM à Tunis	12	DT	2	Tunis
Séminaire de formation sur la gestion des télécoms	15	DT	1	Chine
Formation sur la conception de site WEB	90	DT	6	Lomé
Atelier régional sur la gestion des carrières	5	DAF	1	Dakar
Total	188		12	

Les charges de formation (coût de formation, perdiem, hébergement et titre de transport) se chiffrent à 13 millions de FCFA au 31 décembre 2008.

I.3 Rémunérations de l'exercice 2008

La masse salariale distribuée (y compris les charges sociales et les provisions pour congés non jouis) au cours de l'exercice se chiffre à **186 millions de F CFA**. Elle représente environ 47% de l'ensemble des charges décaissées et environ 7% du chiffre d'affaires de l'exercice 2008.

II. GESTION DES MOYENS LOGISTIQUES ET INFORMATIQUES

II.1 Construction du siège de l'ART&P

Pour regrouper tout le personnel de l'ART&P sur un même site, un projet de construction de son siège a démarré en novembre 2007. Au 31 décembre 2008 ce projet a été réalisé à près de 80% et le bâtiment sera intégré en début d'année 2009.

Le coût total des contrats signés se chiffre à **837 062 912 F CFA TTC**. Il s'agit d'un bâtiment de quatre (4) niveaux sur une surface de 2 927 m² environ et composé d'une cinquantaine de bureaux et salles communes.

Tableau 13 : Situation des contrats signés pour la construction du siège de l'ART&P

Désignation	Montant de base	Additionnel	Extension	Total
Lot1/gros œuvres	400 705 964	5 100 000	56 354 933	462 160 897
Lot2/menuiserie	136 329 492	11 637 632	8 025 749	155 992 873
Lot3/électricité téléphone/clim.	174 077 131	19 024 486	25 807 525	218 909 142
Total	711 112 587	35 762 118	90 188 207	837 062 912

Tableau 14 : Surface bâtie par niveau pour le siège de l'ART&P

Niveaux	Surface en m ²		
	Initial	Extension	Total
R-1	177	0	177,00
RDC	798	0	798,00
R+1	841	84	925,00
R+2	555	412	967,00
R+3		60	60
Total	2371	556	2927

II.2 Service informatique

Les logiciels ayant servi d'appui à l'ART&P pour mener ses activités ont été les mêmes que ceux exploités en 2007. Il s'agit de :

- deux logiciels intégrés de gestion financière et comptable [SAGE] et [SYMPAYE] ;
- un logiciel de gestion automatisée des fréquences radioélectriques [ELLIPSE] ;
- un logiciel de supervision du contrôle des émissions radioélectriques [ARGUS] ;
- les logiciels pour la bureautique et Internet.

Il a été mis à la disposition du personnel des applications de type « travail collaboratif » et « stockage de données » permettant d'une part, d'optimiser leurs tâches et, d'autre part, de renforcer la sauvegarde des données.

II.2.1 Gestion financière et comptable

Les activités de la gestion financière et de la comptabilité ont été menées grâce aux logiciels SAGE et SYMPAYE dont le fonctionnement au cours de l'année 2008 n'a pas connu de problème majeur.

II.2.2 Gestion automatisée des fréquences radioélectriques

La gestion automatisée des fréquences radioélectriques a été assurée grâce au logiciel Ellipse.

Des situations de dysfonctionnement de ce logiciel, liées à l'ouverture simultanée de certaines sessions conflictuelles, constatées en 2007 se sont reproduites. Mais elles ont été résolues. Une mise à jour du logiciel Ellipse est nécessaire lorsque le contrat de maintenance avec Arpège sera conclu.

II.2.3 Supervision du contrôle des émissions radioélectriques

Le système ARGUS installé à la même période que Ellipse permet de piloter les équipements de contrôle des émissions radioélectriques composés essentiellement de récepteurs et de système de goniométrie (système de recherche et de localisation des émissions radioélectriques).

Au cours du dernier trimestre de l'année 2008, l'analyseur du spectre a eu une panne. Il s'agit d'un problème de chargement de l'application de la base de données de l'analyseur de spectre.

Le PC portable permettant, grâce au logiciel Argus, de piloter les équipements de contrôle des émissions radioélectriques est tombé en panne. Il a été remplacé par un autre sur lequel l'installation du logiciel Argus a connu des problèmes.

L'équipe technique de l'ART&P chargée de l'administration des systèmes de gestion et de contrôle des émissions radioélectrique a, plusieurs fois, essayé de remédier aux deux problèmes mais sans succès malgré les instructions données par Arpège.

Arpège a été également relancé plusieurs fois en vue de finaliser le contrat de maintenance mais les dernières propositions de l'ART&P sont restées sans suite.

La finalisation de ce contrat pourrait permettre de résoudre efficacement les problèmes de pannes.

II.2.4 Bureautique et Internet

La suite bureautique MicroSoft Office et le réseau Internet étant, pour l'essentiel, des applications incontournables pour les tâches quotidiennes, il a été installé depuis 2007, un logiciel de travail collaboratif. L'accès à ce logiciel très pratique se fait via l'interface Web et permet au personnel de transmettre, de partager des connaissances et de communiquer instantanément en utilisant le réseau.

Une initiation à l'utilisation de cet outil a été faite. Cependant, ce logiciel reste encore sous exploité par le personnel de l'ART&P.

Il a été souscrit à un abonnement ADSL de 128 kbps pour la connexion Internet du personnel installé à la direction technique annexe (Ancien immeuble IMET).

A la direction technique, il est hébergé le serveur Web et mail dont le système d'exploitation installé est Fedora Core, un logiciel libre.

Par rapport aux difficultés liées à l'organisation des répertoires et à la recherche d'informations sur le « Net » constatées en 2006, l'assistance technique a été apportée au personnel au cours de l'année 2008 comme ce fut le cas en 2007.

II.2.5 Parc informatique et sécurité des données

II.2.5.1 Parc informatique

Pour le renforcement des capacités, le parc informatique a augmenté de onze ordinateurs (un serveur, cinq portables et cinq ordinateurs de bureau) et d'un vidéo projecteur. L'un des portables est celui acquis via Arpège pour la gestion du système de monitoring.

Le parc informatique constitue l'essentiel de la gestion rationnelle et optimale des activités. Il se compose de :

- quatre principaux serveurs répartis en serveur Internet, de la comptabilité, du système de gestion des fréquences radioélectriques et du projet SIAPTEL (système d'information) ;
- vingt ordinateurs portables dont 16 affectés au personnel, 2 au système de gestion de fréquences radioélectriques, 1 en panne et 1 défectueux ;
- vingt trois ordinateurs de bureau dont 9 affectés au personnel, 4 au système de gestion des fréquences radioélectrique et 2 dédiés en serveur, l'un pour la redondance du serveur Web et mail et l'autre pour l'application de stockage de données et de travail collaboratif. Concernant les huit PC restants, seuls deux de type pentium IV peuvent être affectés à d'autres tâches ;
- neuf imprimantes en bon état de fonctionnement dont 3 sont affectées au système de gestion des fréquences radioélectriques, 3 imprimantes réseaux et 3 imprimantes individuels, tous répartis sur les différents sites de l'ART&P. 3 imprimantes individuelles (HP LaserJet 1100) ont été sorties du stock pour des pannes et difficiles à réparer ;
- un routeur ;
- sept switchs répartis sur les différents sites de l'ART&P ;
- deux projecteurs vidéo dont l'un est tombé en panne courant 2008.

Le système de protection des équipements contre l'instabilité en énergie électrique est le même que celui utilisé en 2007.

Le nombre de matériels obsolètes recensés se composent de quatorze ordinateurs Pentium I et III, de deux PC portable Pentium III et de douze imprimantes HP LaserJet 1100 et 6L.

Concernant la redondance au niveau du matériel, courant 2008, certains accessoires importants ont été commandés et d'autres sont prévus au budget 2009. Il s'agit des disques durs des PC et serveurs, le vidéo projecteur et des batteries pour PC portables.

II.2.5.2 Architecture réseau

En prévision de l'installation de tout le personnel de l'ART&P dans son nouveau siège, l'architecture réseau pour des besoins de l'Internet prévoit deux accès principaux. L'un basé sur la technologie ADSL de débit 1Mbps sera dédié au personnel pour les besoins de recherches et de navigation et l'autre avec une liaison spécialisée de 64Kbps permettra d'envoyer et de recevoir des messages via le serveur Web / mail de l'ART&P.

Dans l'intérêt de regrouper les éléments du réseau (utilisateurs, périphériques) selon des critères logiques (fonction, partage de ressources, appartenance à une direction, etc.) et éviter les problèmes liés aux contraintes physiques (dispersion des ordinateurs, câblage informatique inapproprié), l'ART&P prévoit utiliser les pratiques de réseau local virtuel (VLAN). L'acquisition du matériel répondant aux configurations de VLAN a été prévue au budget 2009.

II.2.5.3 Sécurité des traitements et données

Les mécanismes de sécurité développés en 2008 pour sécuriser la gestion financière et comptable, les données de chaque agent et la prévention contre les intrusions sont les mêmes que ceux appliqués en 2007. De nouvelles versions d'antivirus ont été acquises et installées.

CONCLUSION

L'Autorité de Réglementation a consenti, comme par le passé, beaucoup d'efforts pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée pour l'exercice 2008 :

Le cadre réglementaire n'a pas subi de changement significatif. Par contre, les travaux portant adaptation des textes nationaux avec les textes communautaires ont été finalisés par le comité national de transposition. Ils devront être envoyés au Gouvernement et à l'Assemblée pour leur adoption.

Le plan stratégique triennal 2008-2011 a été finalisé en début d'année 2008 et certaines actions ont été programmées pour 2008. Celles, relevant des activités opérationnelles (la mise en œuvre du nouveau plan de numérotation, la mise en œuvre du service universel et le renouvellement des licences des opérateurs) ont été largement entamées. Par contre, les actions de type projet, n'ont pas suffisamment avancé et ont été reconduites en 2009.

Les cahiers des charges des opérateurs ont été tous finalisés aussi bien pour le fixe que pour le mobile en vue du renouvellement des licences des opérateurs existants. Ce processus de renouvellement des licences devra prendre fin en 2009.

La gestion et le contrôle du spectre radioélectrique ont été plus soutenus compte tenu du nombre de plus en plus croissant des demandes.

En matière postale, outre les activités opérationnelles, l'ART&P a mis un accent particulier dans la finalisation du projet PIDEP. En effet, dans le but d'adapter le secteur aux nouvelles exigences de l'environnement économique, l'étude portant mise en œuvre du plan intégral de réforme et de développement (PIDEP) a été finalisée. Elle est soumise aux autorités pour décision de sa mise en œuvre effective.

Enfin, sur le plan interne, l'ART&P a poursuivi son programme de formation en faveur de son personnel. La construction du siège est en cours d'achèvement.

DEUXIEME PARTIE

L'EVOLUTION DES SECTEURS

Dans cette deuxième partie, il est présenté l'évolution des différents marchés des deux secteurs de télécommunications et de postes. Cette évolution est, dans la plupart des cas, appréciée par rapport à l'année 2007.

I. SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

I.1 Marché de la téléphonie fixe

I.1.1 Evolution du nombre d'abonnés

Le parc des lignes d'abonnés à la fin de l'année 2008 est de **140 919** contre **99 483** à la fin de 2007. Les lignes d'abonnés par technologie en 2007 et 2008 sont données dans le tableau suivant.

Tableau I : Evolution du nombre des abonnés

	Année 2007	Année 2008	variation
Lignes analogiques filaires	62 896	62 608	- 0,5%
Lignes TAWA	2 780	2 985	+7,4%
Lignes CDMA	32 937	74 892	+127,4%
Lignes RNIS accès de base ⁽¹⁾	844	807	- 4,4%
Lignes RNIS accès primaire ⁽²⁾	26	27	+ 3,8%
Total des lignes	99 483	140 919	+41,7%

(1): une ligne accès de base représente deux (2) canaux de communication

(2) : une ligne d'accès primaire représente trente(30) canaux de communication

On constate une augmentation globale des lignes d'abonnés par rapport à 2007, due principalement à celle des lignes qui sont en technologie CDMA et commercialisées sous le nom d'Illico ; les autres lignes ayant soit diminué soit augmenté mais pas de façon significative.

La télédensité du téléphone fixe a légèrement augmenté, passant de 1,86% à la fin 2007 à 2,52% à la fin 2008. Elle reste encore faible.

Le réseau de la téléphonie fixe couvre toutes les villes chefs-lieux de régions, toutes les préfectures et sous-préfectures. En dehors de la préfecture du Golfe, de la commune de Lomé et ses banlieues, le nombre total de localités couvertes est de 151. Le nombre de lignes rurales en service à la fin de l'année 2008 est de 2 193 contre 1 908 en 2007.

I.1.2 Capacité du réseau

La capacité du réseau en lignes d'abonnés selon les différentes technologies est de 228 069, et se présente comme suit :

Analogique filaire	92 750
RNIS AB	1 712
RNIS AP	32
Tawa	13 575
CDMA	120 000

Cette capacité n'a pas varié en 2008 par rapport à l'année 2007.

I.1.3 Services disponibles en dehors de la phonie

Les services disponibles sont : l'identification de l'appelant, la conférence téléphonique, le transfert d'appel, le rappel automatique, le mémo rappel, l'appel en instance, le hot line, le code confidentiel, la visioconférence.

I.1.4 Evolution du trafic

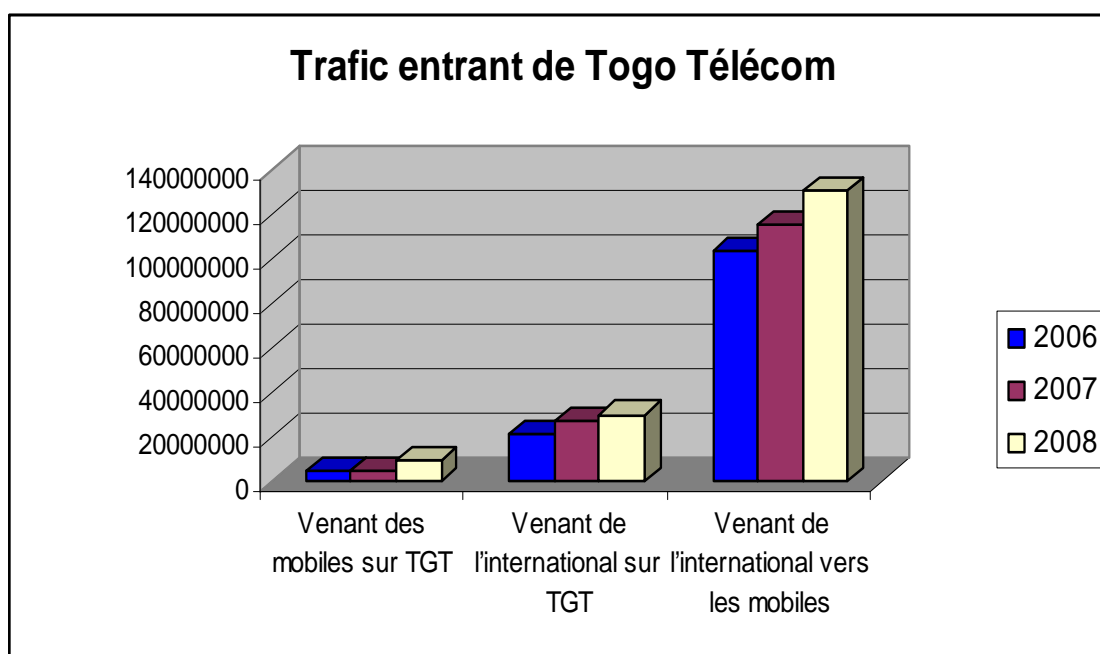
I.1.4.1 Trafic départ du réseau de Togo Telecom

Le trafic départ de Togo Telecom a globalement baissé de 10,3% au cours de l'année 2008 par rapport à l'année 2007, chutant de 257 661 617 minutes à 231 082 819 minutes alors que le nombre de ses abonnés a augmenté de 41,7%. Cette baisse était aussi observée en 2007 et le taux était de 11,94%.

Seuls le trafic vers les mobiles et celui venant des mobiles pour l'international ont augmenté, respectivement de 12% et 31,8%. Les autres types de trafic ont baissé. Les trafics Internet, local, et interurbain ont connu une baisse, respectivement de 30%, 22,5% et 32,7%. Ce type de phénomène a été constaté depuis 2005.

I.1.4.2 Trafic entrant dans le réseau de Togo Telecom

Le trafic entrant sur le réseau de Togo Telecom a connu une augmentation de 40,3%, évoluant de 147 424 796 minutes en 2007 à 206 795 876 minutes en 2008. Toutes les composantes ont augmenté comme le montre le graphique ci-dessous.



I.1.5 Tarifs de TOGO TELECOM

I.1.5.1 Frais d'accès et d'abonnement

Les frais d'accès, hors taxes, à une ligne d'abonné est de 30 000 FCFA avec une taxe d'abonnement mensuelle de 1450 FCFA pour les lignes filaires. Il est demandé également un dépôt de garantie de 50 000 FCFA pour une ligne en post paiement. Concernant ILLICO, aucune taxe d'abonnement ni de dépôt de garantie n'est demandée aux abonnés.

I.1.5.2 Tarifs des communications

Les tarifs de communications nationales hors taxe sont de 30 FCFA par impulsion. La durée de l'impulsion pour chaque type de communication nationale est donnée dans le tableau ci-dessous.

Type de trafic	Heure pleine	Heure creuse 1	Heure creuse 2
local	60 secondes	90 secondes	120 secondes
National	30 secondes	45 secondes	60 secondes
Fixe vers mobile	15 secondes	15 secondes	15 secondes
Internet	180 secondes	270 secondes	360 secondes

Les différentes plages horaires de réduction sont :

1ère plage de réduction horaire	Du lundi au samedi : 19 h à 21 h 59 mn
2ème plage de réduction horaire	Du lundi au samedi : 22 h à 07 h ; Les dimanches et jours officiellement fériés : 00 h à 23 h 59 mn

Concernant les trafics « on net » de Togo Télécom, il y a deux zones de tarification, le local et le national dont les tarifs hors taxe par minute de communication sont respectivement de 30 FCFA et de 60 FCFA. Pour une minute de communication du fixe vers le mobile le tarif est de 120 FCFA hors taxe. La connexion Internet par Dial up (par ligne téléphonique du réseau fixe commuté) est de 10 FCFA par minute.

Pour les communications internationales, le tarif est unique pour toutes les destinations. Par minute de communication et en hors taxe, ce tarif est de 300 FCFA en heure pleine et de 225 FCFA en heure creuse.

Les différentes plages horaires sont :

Zones	Heure pleine	Heure creuse
AFRIQUE & EUROPE	07 h à 20 h 59 mn	21 h à 06 h 59 mn
AMERIQUE	12 h à 23 h 59 mn et 00 h à 04 h 59 mn	05 h à 11 h 59 mn
ASIE & PACIFIQUE	00 h à 18 h 59 mn	19 h à 23 h 59 mn

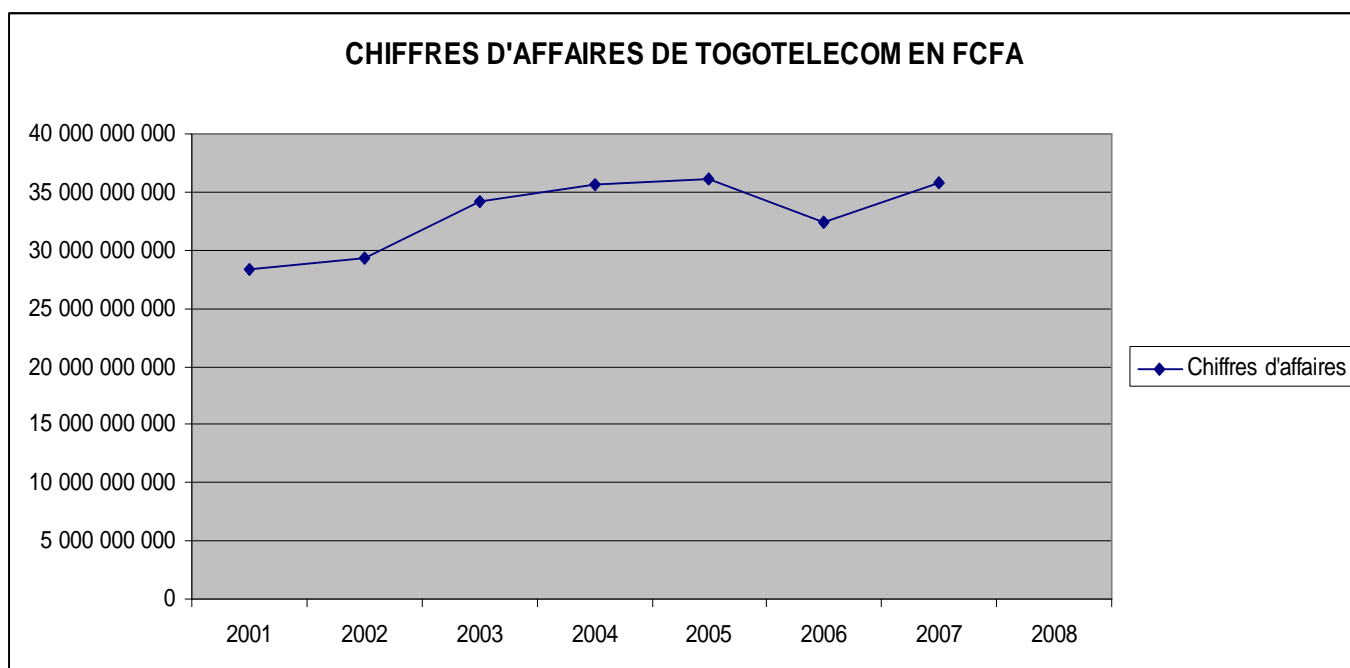
Le tarif hors taxes des communications vers les numéros de types kiosques (numéros des fournisseurs de services à valeur ajoutée) est de 90 FCFA la 1ère minute et de 60 FCFA à chacune des minutes suivantes.

Les tarifs des SMS du service Illico dépendent de la destination comme le montre le tableau ci-dessous.

Type d'émission	Tarif en F CFA TTC par émission SMS
Réseau TGT	30
TGT vers mobiles	40
TGT vers l'international	80

Le prix des recharges Illico varie de 500 FCFA à 15 000 FCFA avec une période de validité variant de 3 jours à 60 jours.

I.1.6 Evolution du chiffre d'affaires



I.1.7 Emploi

Le nombre d'employés est passé de 813 en 2007 à 845 en 2008 dont 217 femmes et 628 hommes.

I.1.8 Investissements

Les investissements réalisés par Togo Télécom au cours de l'année 2008 s'élèvent à 24,46 milliards de francs CFA, dont 22,286 pour uniquement les installations techniques. Les investissements en installations techniques les plus importants ont été faits pour le réseau d'accès et les transmissions pour respectivement 13,667 milliards et 7,001 milliards.

I.2 Marché de la téléphonie mobile GSM

I.2.1 Evolution du nombre d'abonnés

Deux opérateurs se partagent ce segment du marché depuis 2000 : Togo Cellulaire et Atlantique Telecom Togo (ex-Telecel Togo)

Le taux de pénétration du téléphone (fixe + mobile) est passé de 24,21% en 2007 à 30,21% en 2008 ; celui du mobile seul est passé de 22,34% en 2007 à 27,69% en 2008.

Le nombre total des abonnés de ces deux opérateurs du mobile est de 1 549 542 au 31 décembre 2008, soit 1 069 586 pour Togo Cellulaire et 479 956 pour Atlantique Telecom Togo. Le taux de croissance en 2008 est de 24,2% pour Togo Cellulaire et 48,6% pour Atlantique Télécom Togo.

On note parmi les abonnés des deux opérateurs du mobile, 16 525 cabines publiques GSM pour Togo Cellulaire et 1 566 d'Atlantique Telecom Togo, soit un total de 18 091 cabines publiques GSM.

I.2.2 Capacité du réseau

La capacité du réseau de Togo Cellulaire est passée de 1 000 000 d'abonnés en 2007 à 1 200 000 en 2008. Ce réseau comprend 3 commutateurs (MSC), 11 contrôleurs de stations de base (BSC) et 241 stations de base (BTS).

Au cours de cette même année, la capacité du réseau d'Atlantique Telecom Togo est passée de 500 000 abonnés à 750 000. Son réseau comprend un MSC, 2 BSC et 80 BTS.

I.2.3 Autres services disponibles en dehors de la Voix

En dehors des services de base de télécommunications mobiles (voix), le SMS, le roaming, le Datafax et la réception fax, ainsi que des services confort, les services GPRS/EDGE ont été offerts au cours de l'année 2008 sur le réseau de Togo Cellulaire. Le nombre de ses abonnés à ce service GPRS/EDGE à la fin de l'année 2008 est de 36 111 contre 23 163 en 2007. Le service GPRS est actuellement disponible sur le réseau d'Atlantique Telecom mais non encore commercialisé. Les principaux services GPRS sont : l'Internet mobile, les services WAP, les services multimédia (MMS) et les solutions Intranet/Internet.

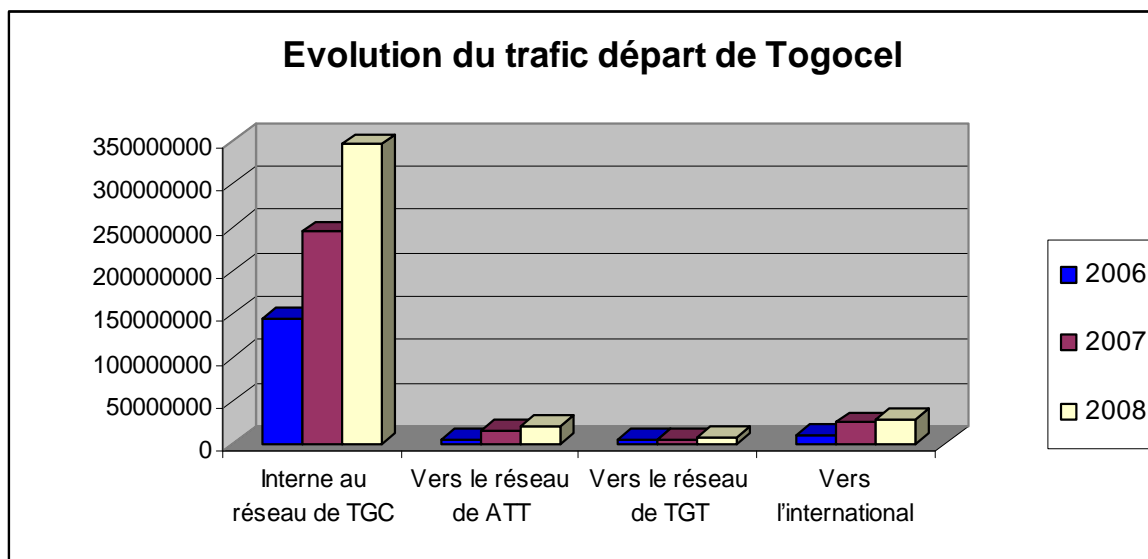
I.2.4 Evolution du trafic

I.2.4.1 Evolution du trafic de TOGO CELLULAIRE

▪ Trafic départ

Le trafic départ de Togo Cellulaire est passé de 290 827 138 minutes durant l'année 2007 à 403 507 290 minutes en 2008, soit une augmentation de 38,7%. Le trafic « on net » occupe une forte proportion de 85,5% soit 345 129 511 minutes. Le reste du trafic départ est destiné vers l'international (28 802 761), Atlantique Telecom Togo (21 158 503 minutes) et Togo Télécom (8 416 515 minutes). L'évolution de ces différents trafics départ durant les trois dernières années est donnée par le graphique suivant.

Outre le trafic voix départ, le nombre de SMS émis en 2008 est de 112 119 867 contre 65 563 447 en 2007.

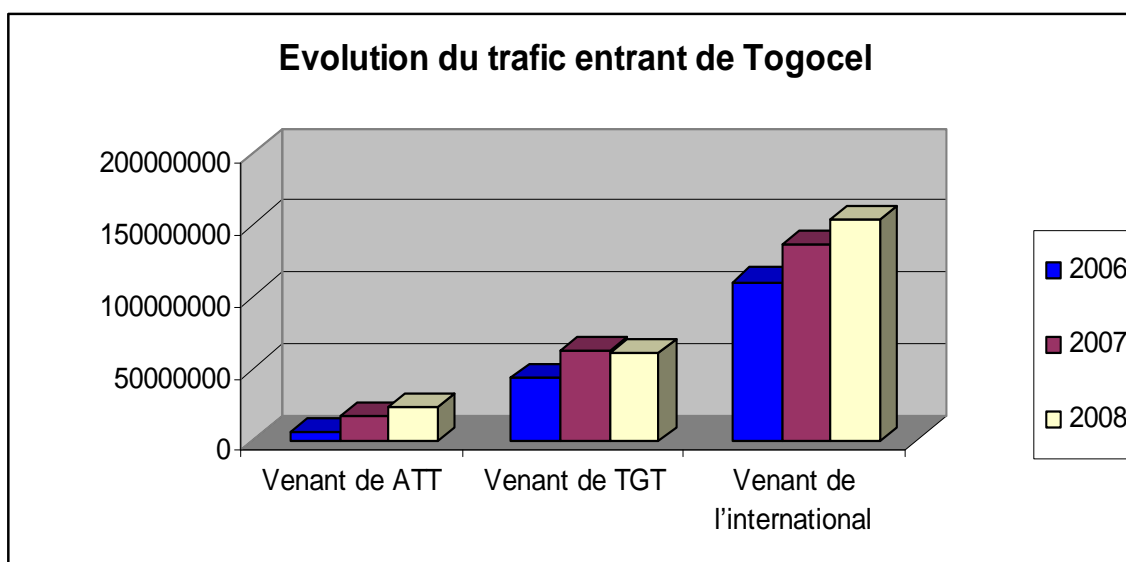


▪ **Trafic entrant**

Le trafic entrant a légèrement augmenté de 9,3%, il est passé de 216 220 786 minutes en 2007 à 236 361 216. Ce trafic est réparti comme suit :

- 23 186 080 minutes viennent de Atlantique Telecom Togo (9,8%);
- 60 261 066 minutes arrivent de Togo Télécom (25,5%);
- 152 914 070 minutes proviennent de l'international (64,7%).

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de ces trois composantes du trafic entrant de Togo cellulaire durant les trois dernières années.



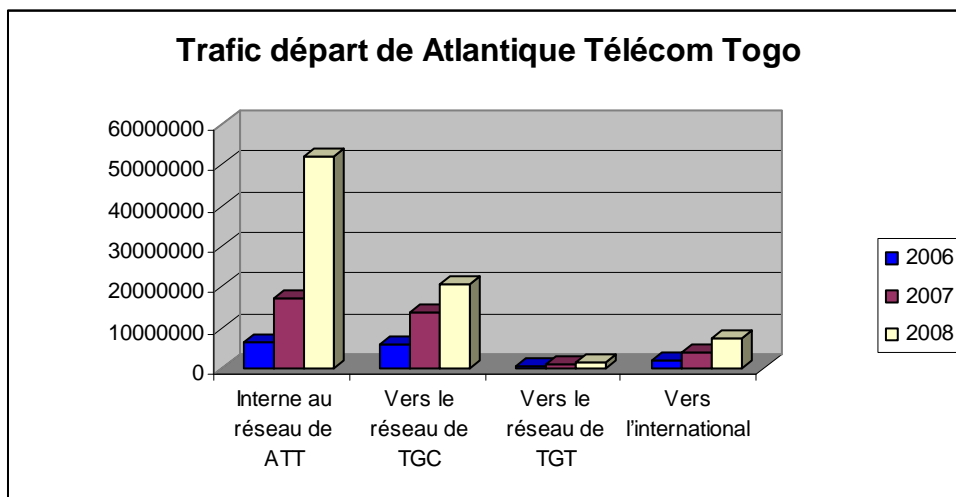
I.2.4.2 Evolution du trafic d'Atlantique Telecom Togo

▪ Trafic départ

Le trafic départ d'Atlantique Telecom Togo a connu une hausse de 123,4%, passant de 36 416 491 minutes en 2007 à 81 353 425 en 2008. Le trafic « on net » occupe une proportion de 64,2%, soit 52 251 043 minutes. Le reste du trafic départ est destiné à Togo Cellulaire (20 464 582, soit 25,2%), Togo Télécom (1 313 371 minutes, soit 1,6%) et l'international (7 324 429 minutes, soit 9%).

Le nombre de SMS émis sur le réseau d'Atlantique Telecom Togo au cours de l'année 2008 est de 16 496 657 contre 18 849 699 en 2007. Il y a eu donc une baisse de 12,5% alors que le nombre d'abonnés a augmenté de 48,6%

Il est représenté sur le graphique ci-dessous l'évolution des différents trafics départ d'Atlantique Telecom Togo au cours des trois dernières années.



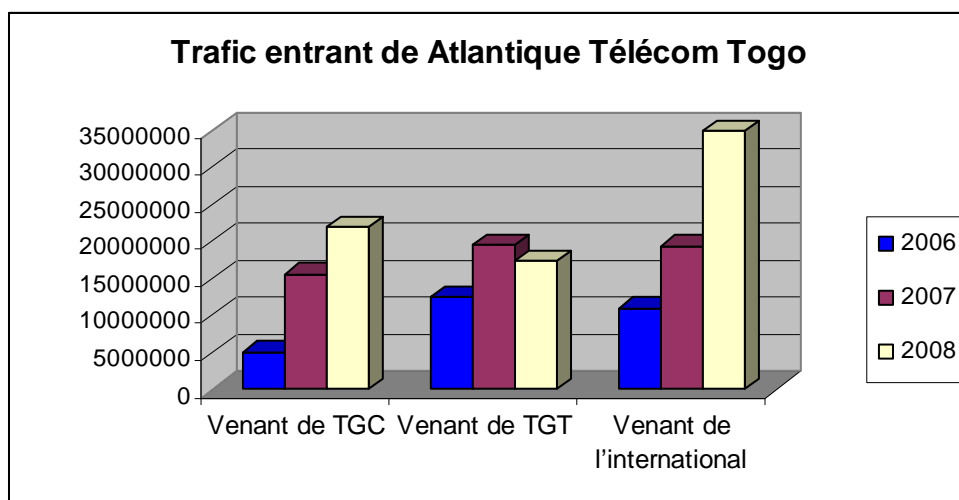
▪ Trafic entrant

Le trafic entrant d'Atlantique Telecom Togo a augmenté, passant de 54 444 141 minutes en 2007 à 74 307 277 minutes, soit une hausse de 36,5%. Ce trafic se répartit comme suit :

- 21 959 636 minutes viennent de Togo Cellulaire (29,6%) ;
- 17 376 597 minutes arrivent de Togo Telecom (23,4%) ;
- 34 966 044 minutes en provenance de l'international (47,1%).

La composante venant du réseau de Togo Telecom a diminué alors que les deux autres ont augmenté.

Les évolutions durant les trois dernières années de ces trois composantes du trafic entrant d'Atlantique Telecom Togo sont données par le graphique ci-dessous :



I.2.5 Les tarifs

I.2.5.1 Coûts des communications

▪ Communications nationales

Les tarifs des communications nationales des deux opérateurs n'ont pas évolué en 2008.

Les tarifs de communications nationales de Togo Cellulaire sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Destinations	Libertis jeune	Libertis clasic	Libertis privilège	Libertis public
Intra-réseau	160	140	120	140
Vers Atlantique Telecom	250	225	200	160
Vers réseau fixe	250	225	200	160

Les appels sont facturés par tranches de 15 secondes à partir de la 1ère minute. Une réduction de 50% est octroyée sur les appels intra-réseau les dimanches et les jours fériés.

Atlantique Telecom Togo applique un tarif unique vers tous les réseaux nationaux qui est de 160 FCFA TTC par minute avec un découpage par tranches de 15 secondes à partir de la 1ère minute.

▪ Communications internationales

Togo Cellulaire applique un tarif unique de 300 F CFA TTC vers toutes les destinations internationales.

Les tarifs d'Atlantique Telecom Togo sur les appels internationaux sont les suivants :

Appels internationaux	Prix par minute
Pays de la CEDEAO	290
Reste du monde	490

1.2.5.2 Coûts de l'abonnement aux services

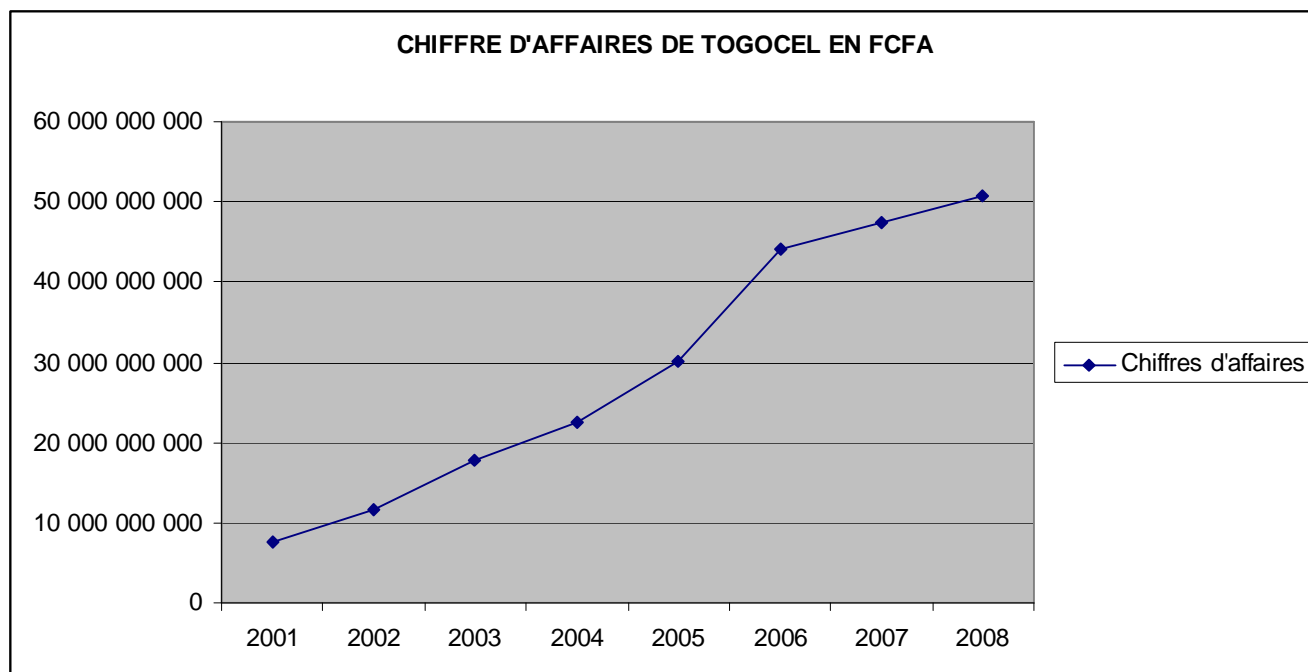
Les tarifs des différents produits de Togo Cellulaire n'ont pas varié par rapport ceux de l'année 2007 et sont indiqués dans le tableau suivant.

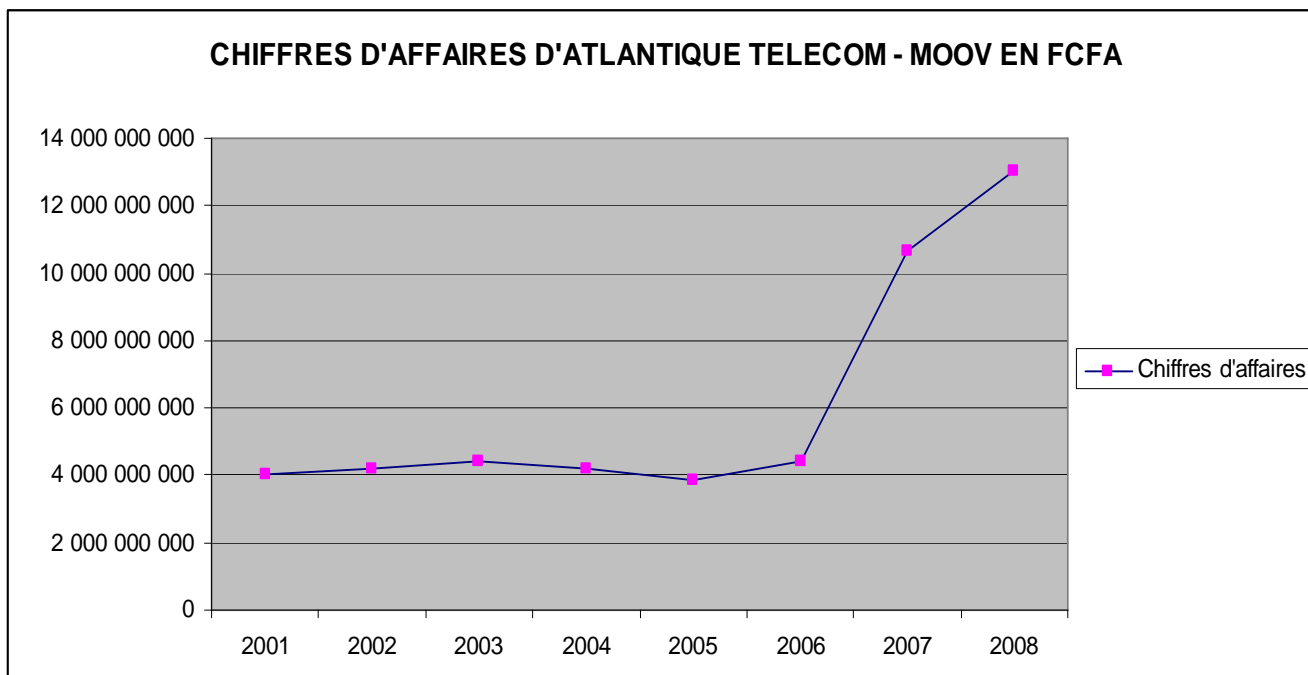
Produits/services	Coûts (en FCFA TTC)
KIT de connexion	2 500
Souscription au GPRS	5 000
Datafax	12 000
Souscription au roaming prépayé	2 000
Souscription au Profil Libertis Jeune	2 000

Le tableau ci-dessous indique les tarifs des différents produits d'Atlantique Telecom Togo qui n'ont pas, non plus, varié par rapport à ceux de l'année 2007.

Produits/services	Coûts (en FCFA TTC)
KIT de connexion	2 500
Changement de numero	1 000
Réactivation de compte	2 500
Appels masqué (incognito)	4 000
Transfert de crédit	5%

1.2.6 Evolution du chiffre d'affaires





I.2.7 Emploi

Le nombre d'employés de Togo Cellulaire est passé de 256 en 2007 à 260 en 2008 et celui d'Atlantique Telecom Togo de 149 à 148. Globalement, ce secteur n'a créé en 2008 que 3 emplois directs, puisque le nombre total des emplois est passé de 405 à 408 (284 hommes et 124 femmes).

La productivité se répartit comme suit : 1 employé pour 4114 abonnés pour Togo Cellulaire et, pour Atlantique Telecom Togo, 1 employé pour 3243 abonnés.

I.2.8 Investissements

Le montant des investissements réalisés sur le segment du mobile au cours de l'année 2008 s'élève à 28,354 milliards de francs CFA, dont 23,582 pour Togo Cellulaire et 4,772 pour Atlantique Telecom Togo.

I.3 Le marché de la téléphonie IP ou VoIP

Le volume du trafic écoulé par CAFE Informatique et Télécommunications, titulaire d'une licence VoIP, est en baisse depuis 2005. Il est passé de 310 972 minutes en 2005 à 167 220 minutes en 2006, à 78 990 minutes en 2007 puis à 41 361 minutes en 2008 ; soit une baisse de 46% entre 2005 et 2006, de 53% entre 2006 et 2007 et de 47,6% entre 2007 et 2008.

La bande passante dédiée pour le service VoIP est 256 Kbps.

I.4 Le marché de l'Internet

I.4.1 Fournisseurs d'accès Internet (IAP)

Au Togo il y a trois (3) sociétés ayant un nœud Internet pour la fourniture de l'accès Internet aux fournisseurs de services Internet (ISP). Il s'agit de Togo Télécom, CAFE informatique et télécommunications et e-Process.

I.4.1.1 Togo Télécom

Le débit sur l'international de Togo Telecom est passé depuis l'année 2007 à un débit symétrique de 155 Mbps.

Togo Telecom offre à ses clients des liaisons ADSL depuis 2007 pour des débits allant de 128/64Kbps à 2Mbps/2Mbps. La capacité du réseau ADSL actuelle de Togo Telecom est de 3000 et compte 1911 clients en 2008. Outre la technologie ADSL, Togo Telecom offre des services large bande via son réseau RNIS et son réseau d'accès en CDMA.

I.4.1.2 CAFE informatique et Télécommunications

La bande passante sur l'international pour l'accès à Internet en 2008 est 33 Mbps en liaison descendante et à 10 Mbps en liaison montante contre respectivement 30 et 4,8 en 2007.

Le réseau de Café Informatique et Télécommunications n'est installé qu'à Lomé et depuis octobre 2008, cette société a entrepris l'extension de son réseau vers d'autres grandes villes de l'intérieur.

I.4.1.3 e-Process

Le débit de e-Process depuis 2007 est de 2 Mbps en montée et 3 Mbps en descente. Les clients cibles sont seulement les entreprises.

I.4.2 Fournisseurs de services Internet (ISP)

Outre Café Informatique, une dizaine d'ISP offrent au public des services Internet. Le nombre de cybercafés enregistrés est d'environ 250.

I.4.3 Services offerts par les ISP

Trois (3) principales catégories de services Internet sont offertes par les ISP. Il s'agit notamment de :

- la navigation et la messagerie électronique ;
- la création de comptes ;
- l'hébergement de sites, la conception et la réalisation de pages Web.

Tous les cybercafés offrent des services de navigation et de messagerie électronique ; certains offrent, en plus, la création de comptes, l'hébergement de sites, la conception et la réalisation de pages Web.

I.5 Evolution des données du secteur des télécommunications

Tableau 2 : évolution des indicateurs-clés de téléphonie fixe

Éléments	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Abonnés analogiques	60 875	63 504	58 079	65 014	62 896	62 208
Abonnés au RNIS	224	445	555	819	870	834
Abonnés Tawa				2 354	2 780	2 985
Abonnés au CDMA				13 870	32 937	74 892
Total des abonnés	61 099	63 949	58 634	82 057	99 483	140 919
Accroissement absolu	9 734	2 850	-5 315	23 423	17 426	41 436
Taux d'accroissement	19%	4,70%	-8%	40%	21,23 %	41,7%
Abonnés ADSL						1 911
Cabines téléphoniques privées	13 000	22 091	25 952	21 127	29 427	43 873
Taux d'accroissement	4%	70%	17,50%	-18,60%	39,28%	49,09
Publiphones	207	209	209	211	ND	ND
TELEDENSITE DU FIXE						
Population (en milliers d'habts)	4 845	4 940	5 040	5 182	5 326	5 596
Télédensité (lignes p/100)	1,25	1,32	1,16	1,56	1,86	2,52
Nombre d'employés	887	869	898	900	813	845
Productivité (nombre de lignes par employé)	69	75	65,3	91,17	122,36	250

Tableau 3 : évolution des indicateurs-clés de téléphonie mobile

Éléments	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Togocel (abonnés)	204 000	279 280	379 974	606 848	861 431	1 069 586
Taux d'accroissement	57,90%	37%	36%	59,70%	41,90%	24,2%
Cabines GSM	10	130	3074	9 634	12 535	16 525
Nombre d'employés	125	150	173	213	256	260
Productivité (nombre de lignes par employé)	1 632	1 862	2 196	2 849	3 365	4 114
Abonnés au GPRS					23 163	36 111
Atlantique Télécom (abonnés)	39 613	53 185	53 661	101 152	328 888	479 956
Taux d'accroissement	10,00%	34,30%	1%	88,50%	225,14%	45,93%
Cabines GSM	20	53	640	1 400	1 579	1 566
Nombre d'employés	70	80	79	131	149	148
Productivité (nombre de lignes par employé)	566	665	679	772	2 207	3243
TOTAL ABONNES DU MOBILE	243 613	332 465	433 635	708 000	1 190 319	1 549 542
Accroissement absolu	78 475	88 952	101 070	274 365	482 319	359 223
Taux d'accroissement	47,50%	36,50%	33,40%	63,27%	68,12%	30,2%
Télédensité du mobile (abonnés p/100)	5,03	6,73	8,8	13,5	22,34	27,69%
Télédensité totale (Fixe+mobile)	6,28	8,05	10	15,06	24,21	30,21%

Analyse des performances du secteur des télécommunications

- Evolution du nombre d'abonnés

Sur le marché de la téléphonie fixe, on note une augmentation du nombre des abonnés qui passe de 99 483 à 140 919 entre 2007 et 2008 soit un taux de croissance de 41,7%, due essentiellement aux lignes de la technologie CDMA commercialisée sous le nom de ILLICO. Par contre, sur le marché du mobile, le nombre total des abonnés de ces deux opérateurs est de 1 549 542 au 31 décembre 2008, soit 1 069 586 pour Togo Cellulaire et 479 956 pour Atlantique Telecom Togo. Le taux de croissance en 2008 est de 24,2% pour Togo Cellulaire et 48,6% pour Atlantique Télécom Togo.

- Capacité des réseaux

Togo Telecom

La capacité du réseau en lignes d'abonnés selon les différentes technologies est de 228 069, et se présente comme suit :

Analogique filaire	92 750
RNIS AB	1 712
RNIS AP	32
Tawa	13 575
CDMA	120 000

Cette capacité n'a pas varié en 2008 par rapport à l'année 2007.

Togo Cellulaire

La capacité du réseau de Togo Cellulaire est passée de 1 000 000 d'abonnés en 2007 à 1 200 000 en 2008. Ce réseau comprend 3 commutateurs (MSC), 11 contrôleurs de stations de base (BSC) et 241 stations de base (BTS).

Atlantique Telecom Togo

Au cours de cette même année, la capacité du réseau d'Atlantique Telecom Togo est passée de 500 000 abonnés à 750 000. Son réseau comprend un MSC, 2 BSC et 80 BTS.

- Evolution du trafic

Trafic départ du réseau de Togo Telecom

Le trafic départ de Togo Telecom a globalement baissé de 10,3% au cours de l'année 2008 par rapport à l'année 2007, chutant de 257 661 617 minutes à 231 082 819 minutes alors que le nombre de ses abonnés a augmenté de 41,7%. Cette baisse était aussi observée en 2007 et le taux était de 11,94%.

Trafic entrant dans le réseau de Togo Telecom

Le trafic entrant sur le réseau de Togo Telecom a connu une augmentation de 40,3%, évoluant de 147 424 796 minutes en 2007 à 206 795 876 minutes en 2008. Toutes les composantes ont augmenté.

Evolution du trafic de TOGO CELLULAIRE

Trafic départ

Le trafic départ de Togo Cellulaire est passé de 290 827 138 minutes durant l'année 2007 à 403 507 290 minutes en 2008, soit une augmentation de 38,7%. Le trafic « on net » occupe une forte proportion de 85,5% soit 345 129 511 minutes. Le reste du trafic départ est destiné vers l'international.

Outre le trafic voix départ, le nombre de SMS émis en 2008 est de 112 119 867 contre 65 563 447 en 2007.

Trafic entrant

Le trafic entrant est passé de 216 220 786 minutes en 2007 à 236 361 216 soit une légère augmentation de 9,3%. Il est réparti comme suit :

- 23 186 080 minutes viennent de Atlantique Telecom Togo (9,8%);
- 60 261 066 minutes arrivent de Togo Télécom (25,5%);
- 152 914 070 minutes proviennent de l'international (64,7%).

Le trafic d'Atlantique Telecom Togo

Trafic départ

Il a connu une hausse de 123,4%, passant de 36 416 491 minutes en 2007 à 81 353 425 en 2008. Le trafic « on net » occupe une proportion de 64,2%, soit 52 251 043 minutes. Le reste du trafic départ est destiné à Togo Cellulaire (20 464 582, soit 25,2%), Togo Télécom (1 313 371 minutes, soit 1,6%) et l'international (7 324 429 minutes, soit 9%).

Le nombre de SMS émis sur le réseau d'Atlantique Telecom Togo au cours de l'année 2008 est de 16 496 657 contre 18 849 699 en 2007. Il y a eu donc une baisse de 12,5% alors que le nombre d'abonnés a augmenté de 48,6%.

L'analyse du trafic international montre que l'opérateur mobile Togo Cellulaire est dominant sur ce segment de marché. Cette dominance est plus nette concernant la composante de trafic arrivé.

- Evolution des chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires de Togo telecom est passé de 36 milliards en 2007 à 40 milliards en 2008 grâce à la commercialisation des produits Illico Il devrait continuer sa progression les années à venir.

En 2008 les opérateurs mobiles ont réalisé respectivement 52 milliards pour Togo Cellulaire contre 13 milliards pour Atlantique Telecom Togo. Mais il faut souligner la forte progression du CA de ATT qui est passé de 4 milliards en 2006 à 11 milliards en 2007 et 13 milliards en 2008.

- Evolution des tarifs

Tarifs de TOGO TELECOM

Frais d'accès et d'abonnement

Les frais d'accès, hors taxes, à une ligne d'abonné est de 30 000 FCFA avec une taxe d'abonnement mensuelle de 1450 FCFA pour les lignes filaires. Il est demandé également un dépôt de garantie de 50 000 FCFA pour une ligne en post paiement. Concernant ILLICO, aucune taxe d'abonnement ni de dépôt de garantie n'est demandée aux abonnés.

Tarifs des communications

Les tarifs de communications nationales hors taxe sont de 30 FCFA par impulsion

Concernant les trafics « on net » de Togo Télécom, il y a deux zones de tarification, le local et le national dont les tarifs hors taxe par minute de communication sont respectivement de 30 FCFA et de 60 FCFA. Pour une minute de communication du fixe vers le mobile le tarif est de 120 FCFA hors taxe. La connexion Internet par Dial up (par ligne téléphonique du réseau fixe commuté) est de 10 FCFA par minute.

Pour les communications internationales, le tarif est unique pour toutes les destinations. Par minute de communication et en hors taxe, ce tarif est de 300 FCFA en heure pleine et de 225 FCFA en heure creuse.

Les tarifs des mobiles

Les tarifs des communications nationales des deux opérateurs n'ont pas évolué en 2008.

Togo Cellulaire

Destinations	Libertis jeune	Libertis classic	Libertis privilège	Libertis public
Intra-réseau	160	140	120	140
Vers Atlantique Telecom	250	225	200	160
Vers réseau fixe	250	225	200	160

Les appels sont facturés par tranches de 15 secondes à partir de la 1ère minute. Une réduction de 50% est octroyée sur les appels intra-réseau les dimanches et les jours fériés.

-Atlantique Telecom Togo

Atlantique Telecom Togo applique un tarif unique vers tous les réseaux nationaux qui est de 160 FCFA TTC par minute avec un découpage par tranches de 15 secondes à partir de la 1ère minute.

Communications internationales

Togo Cellulaire applique un tarif unique de 300 F CFA TTC vers toutes les destinations internationales.

Les tarifs d'Atlantique Telecom Togo sur les appels internationaux sont les suivants :

Appels internationaux	Prix par minute
Pays de la CEDEAO	290
Reste du monde	490

- **Evolution des investissements**

Les investissements réalisés par Togo Télécom au cours de l'année 2008 s'élèvent à 24,46 milliards de francs CFA, dont 22,286 pour uniquement les installations techniques. Les investissements en installations techniques les plus importants ont été faits pour le réseau d'accès et les transmissions pour respectivement 13, 667 milliards et 7,001 milliards.

Le montant des investissements réalisés sur le segment du mobile au cours de l'année 2008 s'élève à 28,354 milliards de francs CFA, dont 23,582 pour Togo Cellulaire et 4,772 pour Atlantique Telecom Togo.

On remarque ainsi qu'en 2008, les investissements de Togo Telecom et de Togo Cellulaire sont plus conséquents.

Les efforts des opérateurs ont permis d'obtenir un taux de pénétration du téléphone (fixe + mobile) en progression significative. Il est passé de 24,21% en 2007 à 30,21% en 2008 ; celui du mobile seul est passé de 22,34% en 2007 à 27,69% en 2008.

II - LE SECTEUR POSTAL

Les activités du secteur postal ont connu, globalement, une croissance durant l'exercice 2008 et ce, en dépit de la forte concurrence observée tant sur le marché du courrier que celui des services financiers.

II.1 Le courrier express

Le trafic du courrier express, mis à part les activités à l'export, a connu en 2008 une croissance tant sur la plan national qu'international.

II.1.1 Le trafic extérieur

- Le trafic export

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2001	25 972	19 608	
2002	29 322	27 722	12,89%
2003	42 500	26 592	44,94%
2004	41 917	24 657	-1,37%
2005	44 270	33 897	5,61%
2006	36 268	26 854	-18,07%
2007	29 445	37 833	-18,81%
2008	26 717	39 974	-10,21%

Le trafic à l'export est toujours en baisse depuis ces trois dernières années. L'exercice 2008 enregistre une légère baisse par rapport au trafic de l'année précédente, soit 26 717 traités contre 29 445 objets en 2007, ce qui représente une variation de -10, 21%.

Cette tendance à la baisse du trafic du courrier express à l'export s'explique par la forte concurrence que subi de plus en plus ce segment de la part des de l'Internet et du téléphone mobile.

- Le trafic import

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2001	58 495	55 288	
2002	53 876	54 964	- 7,89%
2003	54 200	34 420	0,60%
2004	45 798	39 908	- 15,50%
2005	38 997	41 821	-14,84%
2006	49 065	23 876	25,81%
2007	57 371	37 110	16,92%
2008	92 261	107365	37,81%

A l'inverse du trafic export, le trafic import a connu en 2008, une croissance de 37,81% soit au total 92 261 envois enregistrés contre 57 371 objets en 2007. Cette croissance s'explique, en partie, par l'augmentation du trafic des colis enregistrés en 2008.

II.1.2 Le trafic intérieur

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2005	65 148	72 802	
2006	69 593	76 132	6,82%
2007	62 924	61 320	-9,58%
2008	117 919	123 375	46,63%

Le trafic intérieur est constitué essentiellement du courrier d'entreprises. Au total, 117 919 objets ont été traités en 2008 contre 62 924 en 2007, soit une évolution de 46,63%.

Le développement des activités économiques, notamment celle des banques, expliquerait cette tendance à la hausse du trafic du courrier express sur le plan national.

II.1.3 Trafic total

Désignation	Nombre			
	Année 2008	Année 2007	Année 2006	Année 2005
Trafic export	26 717	29 445	36 268	44 270
Trafic import	92 261	57 371	49 065	38 997
Trafic intérieur	117 919	62 924	69 593	65 148
Total	236 897	149 740	154 926	148 415

Au total, le trafic global du courrier express enregistré en 2008, tous flux et tous régimes confondus, est de 236 897 objets contre 149 740 objets en 2007 soit une augmentation de 36,79%.

II.2 Le courrier ordinaire

Les services et produits du courrier ordinaire sont offerts par la Société des postes du Togo.

Ce segment, dans l'ensemble, a enregistré une augmentation de 12,46% en 2008, même si le trafic international connaît est en baisse.

II.2.1 Le trafic extérieur

- Le trafic export

Années	Nombre d'objets	Variation
2001	2 486 517	
2002	3 247 377	30,59%
2003	2 908 357	-10,43%
2004	1 907 004	-34,43%
2005	3 690 697	
2006	216 197	-94,14%
2007	159 156	-26,38%
2008	149 718	-6,30%

D'une manière générale, le trafic à l'export est en baisse d'année en année. Elle est de 6,30% en 2008 par rapport à celui enregistré en 2007.

La baisse du trafic s'explique, en partie, par l'effet de la concurrence que subit ce segment du courrier de la part du courrier express et des technologies de l'information et de la communication.

- Le trafic import

Années	Nombre d'objets	Variation
2001	3 397 541	
2002	5 900 761	42,42%
2003	4 846 357	-21,76%
2004	3 094 039	-36,15%
2005	4 225 218	36,55%
2006	577 073	-86,34%
2007	645 032	11,77%
2008	506 416	-27,37%

Le trafic à l'import a connu, en 2008, une baisse de 27,37% par rapport à l'exercice 2007 pour les mêmes raisons que ci-dessus.

II.2.2 Le trafic intérieur

Années	Nombre d'objets	Variation
2005	1 912 765	
2006	1 235 675	-35,39%
2007	1 272 438	2,97%
2008	1 716 320	29,19%

Le trafic intérieur en 2008 a enregistré une croissance de 29,19% de plus qu'en 2007. Cette croissance serait le résultat de l'effet induit du développement des activités de certaines sociétés, les banques en l'occurrence, sur l'ensemble du territoire national.

II.2.3 Le trafic total

Désignation	Nombre d'objets			
	Année 2008	Année 2007	Année 2006	Année 2005
Trafic export	149 718	159 156	216 197	3 690 697
Trafic import	506 416	645 032	577 073	4 225 218
Trafic intérieur	1 716 320	1 272 438	1 235 675	1 912 765
Total	2 372 454	2 076 626	2 028 945	9 828 680

Le trafic du courrier ordinaire, globalement, a enregistré en 2008 une croissance de 12,46% par rapport à celui de 2007. Toutefois, le trafic à l'international est en baisse. Ceci s'explique par forte tendance à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en lieu et place des services du courrier classique.

II.3 Les services financiers postaux

Les services financiers postaux sont offerts par la Société des postes du Togo et se résument aux prestations de mandats-poste, de l'épargne et à celles des chèques postaux.

L'exercice 2008 est marqué, dans l'ensemble, par une légère croissance comparativement aux résultats enregistrés en 2007.

II.3.1 Le trafic des mandats

Le service de mandats poste comprend les mandats du régime extérieur (mandats internationaux : mandat express international IFS/IMO, postcash, posgiro) et ceux du régime intérieur (mandats locaux) composés essentiellement de mandats express (transfert express national).

II.3.1.1 Le trafic extérieur

Désignation	Année 2008	Année 2007	Année 2006	Année 2005	Variation
Emission	797	864	1 135	1 256	- 8,40%
Paiement	2017	1038	2 651	3 012	48,53%

Par rapport à l'exercice 2007, le trafic à l'émission a connu une légère baisse de 8,40% en 2008. Les opérations de paiement ont, par contre, enregistré une augmentation de 48,53%.

La qualité de service qu'offrent ses services expliquerait l'augmentation du trafic sur ce segment, qui reste pourtant fortement concurrencé sur le marché par d'autres produits et services comme Western union, Money gram.

II.3.1.2 Le trafic intérieur

Désignation	Année 2008	Année 2007	Année 2006	Année 2005	Variation
Nombre opérations de transfert	57 932	45 272	40 804	37 807	21,85%

Le trafic des mandats du régime intérieur a connu une croissance de 21,85% en 2008 comparativement au résultat de l'exercice 2007. Ce résultat s'explique par le fait que sur le plan local le mandat express reste, pour le moment, le seul produit proposé après la suppression du mandat carte ordinaire.

II.3.2 Le trafic des chèques postaux

Années	Nombre d'opérat. de versement	Variation	Nombre d'opérat. de paiement	Variation
2001	19 529		43 031	
2002	25 548	23,55%	42 412	- 1,45%
2003	29 056	12,07%	91 365	53,57%
2004	29 636	1,9%	83 695	- 8,39%
2005	31 944	7,78%	84 706	1,20%
2006	61 214	91,62%	103 913	22,67%
2007	43 413	- 2,90%	126 718	21,94%
2008	44 202	1,78%	145 115	12,67%

Les activités du centre des chèques postaux ont enregistré, en 2008, une croissance de 1,78% en ce qui concerne les opérations de versement, et 12,67% au titre des opérations de paiement.

Ces résultats s'expliquent par une politique commerciale incitative initiée par la SPT et qui a permis d'accroître le nombre de clients des CCP.

II.3.3 Le trafic du service Epargne (Post Epargne SECURITUS)

La SPT a introduit en 2002 un service d'épargne postale dénommé « SECURITIS », disponible sur l'ensemble du réseau SPT.

L'épargne ordinaire « SECURITIS » est rémunérée à un taux de 3,5% l'an. Il offre aussi la possibilité d'avoir un dépôt à terme « SECURITIS PLUS » avec des taux variable de 3,7% à 6,5% l'an en fonction des montants et de la durée du contrat DAT « contrat securitis plus ».

Années	Nombre d'opérat. de versement	Variation	Nombre d'opérat. de remboursement	Variation
2002	5 236		4 339	
2003	9 791	46,52%	9 545	54,54%
2004	14 839	51,55%	14 484	51,74%
2005	13 275	-10,53%	14 855	2,56%
2006	18 030	35,81%	19 512	31,34%
2007	13 307	-26,19%	14 855	-23,86%
2008	35 048	62%	45 153	67%

Le service de l'épargne postale a enregistré une forte croissance en 2008, soit 62 % au titre des opérations de versement et 67 % en ce qui concerne les remboursements.

Dans l'ensemble, ces services financiers postaux sont d'un apport non négligeable pour la SPT, quoique de plus en plus concurrencés par les produits bancaires et prestations des établissements financiers.

Analyse des performances du secteur postal

En matière postale, les opérateurs évoluent dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Les services et produits postaux, notamment le courrier, sont fortement concurrencés par les dérivés des technologies de l'information et de la communication, tandis que les services financiers font face à la concurrence des produits bancaires et prestations des établissements financiers.

Cependant, en dépit de cette concurrence, les activités postales ont globalement enregistré une croissance au cours de l'exercice 2008.

Le courrier express

Le courrier express est assuré par l'ensemble des 6 opérateurs postaux exerçant sur dans le secteur.

Le trafic global du courrier express est passé, tous flux et tous régimes confondus de 236 897 objets contre 149 740 objets en 2007 soit une augmentation de 36,79%.

La part du marché se présente comme suit :

DHL : 65% ; SPT : 12% ; UNIVERSEL Express : 8% ; FEDEX : 7%. Universal Express : 4% et UPS : 4%.

Le courrier ordinaire

Le courrier ordinaire est assuré par la seule SPT que ce soit sur le plan national qu'international

Le trafic ordinaire national est passé de 2 076 626 objets en 2007 à 2 372 454 objets en 2008 soit une croissance de 12,46% tandis que le trafic international est en baisse de 804 188 en 2007 contre 656 234 en 2008. Ceci s'explique par la forte tendance à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en lieu et place des services du courrier classique.

Les services financiers postaux

Les services financiers postaux sont offerts par la Société des postes du Togo et se résument aux prestations de mandats-poste, de l'épargne et à celles des chèques postaux. L'exercice 2008 est marqué, dans l'ensemble, par une légère croissance comparativement aux résultats enregistrés en 2007.

1) Le trafic des mandats

Le service de mandats poste comprend les mandats du régime extérieur (mandats internationaux : mandat express international IFS/IMO, postcash, posgiro) et ceux du régime intérieur (mandats locaux) composés essentiellement de mandats express (transfert express national).

Par rapport à l'exercice 2007, le trafic à l'émission a connu une légère baisse de 8,40% en 2008. (797 contre 864). Les opérations de paiement ont, par contre, enregistré une augmentation de 48,53%. **(2017 contre 1037)**

Sur le plan intérieur, l'activité a connu une croissance de 21,85% en 2008 comparativement au résultat de l'exercice 2007. (57932 mandats contre 45272)

2) Le trafic des chèques postaux

Les activités du centre des chèques postaux ont enregistré, en 2008, une croissance de 1,78% en ce qui concerne les opérations de versement 44202 objets contre 43413, et 12,67% au titre des opérations de paiement soit 145115 objets en 2008 contre 126718 en 2007.

Ces résultats s'expliquent par une politique commerciale incitative initiée par la SPT et qui a permis d'accroître le nombre de clients des CCP.

3) Le trafic du service Epargne (Post Epargne SECURITUS)

La SPT a introduit en 2002 un service d'épargne postale dénommé « SECURITIS », disponible sur l'ensemble du réseau. L'épargne ordinaire « SECURITIS » est rémunérée à un taux de 3,5% l'an. Il

offre aussi la possibilité d'avoir un dépôt à terme « SECURITIS PLUS » avec des taux variables de 3,7% à 6,5% l'an en fonction des montants et de la durée du contrat DAT « contrat securitis plus ».

Le service de l'épargne postale a enregistré une forte croissance en 2008, soit 62 % au titre des opérations de versement (35048 contre 13307) et 67 % en ce qui concerne les remboursements. (45153 contre 14153)

Dans l'ensemble, ces services financiers postaux sont d'un apport non négligeable pour la SPT, quoique de plus en plus concurrencés par les produits bancaires et prestations des établissements financiers.

Au-delà de ces résultats relativement satisfaisants, des efforts doivent être poursuivis tant du point de vue de la qualité de service que dans la diversification des produits, en vue d'assurer un développement durable des deux secteurs.

ANNEXES

ANNEXE 1 : SITUATION DES VSAT EN 2008

Arrêté n°01/MPTIT/ART&P	20-mars-08	2 ans	PLAN TOGO	Octroi
Arrêté n°02/MPTIT/ART&P	20-mars-08	2 ans	OMS	Octroi
Arrêté n°03/MPTIT/ART&P	20-mars-08	2 ans	MAERSK LINE	Octroi
Arrêté n°07/MPTIT/ART&P	10-avr-08	2 ans	BANQUE POPULAIRE	Octroi
Arrêté n°15/MPTIT/ART&P	11-avr-08	2 ans	CTMI-UEMOA	Octroi
Arrêté n°030/MPTIT/ART&P	20-juin-08	2 ans	ECOBANK TOGO	Octroi
Arrêté n°031/MPTIT/ART&P	20-juin-08	2 ans	TOTAL TOGO	Octroi
Arrêté n°33/MPT/ART&P	21-oct.-08	Licence	TOGO CELLULAIRE	Octroi
Arrêté n°34/MPT/ART&P	21-oct.-08	2 ans	BCEAO TOGO	Octroi
Arrêté n°8/MPTIT/ART&P	11-avr-08	2 ans	NSIA TOGO	Renouvellement
Arrêté n°9/MPTIT/ART&P	11-avr-08	2 ans	BRS TOGO	Renouvellement
Arrêté n°11/MPTIT/ART&P	11-avr-08	2 ans	BTCI	Renouvellement
Arrêté n°12/MPTIT/ART&P	11-avr-08	2 ans	CAFE INFORMATIQUE	Renouvellement
Arrêté n°13/MPTIT/ART&P	11-avr-08	2 ans	FINANCIAL BANK TOGO SA	Renouvellement
Arrêté n°14/MPTIT/ART&P	11-avr-08	2 ans	TOGO & SHELL	Renouvellement
Arrêté n°16/MPTIT/ART&P	11-avr-08	2 ans	VILLAGE DU BENIN	Renouvellement USAT
Arrêté n°028/MPTIT/ART&P	20-juin-08	2 ans	CORPS DE LA PAIX	Renouvellement
Arrêté n°029/MPTIT/ART&P	20-juin-08	2 ans	BCN INTERPOL LOME	Renouvellement
Arrêté n°023/MPTIT/ART&P	14-mai-08		PNUD	Retrait
Arrêté n°024/MPTIT/ART&P	14-mai-08		TOGO HUNT OIL COMPANY	Retrait
Arrêté n°025/MPTIT/ART&P	14-mai-08		MAERSK LINE	Retrait
Arrêté n°026/MPTIT/ART&P	14-mai-08		TRANS WORLD TRADING	Retrait

ANNEXE 2 : PROJETS DE TEXTES ELABORES PAR LE COMITE DE TRANSPOSITION

- Projet de loi sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- Projet de décret portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des secteurs de postes et de télécommunications ;
- Projet de décret relatif à l'interconnexion des réseaux et services des technologies de l'information et de la communication ;
- Projet de décret fixant les conditions d'autorisation, d'établissement, d'exploitation des réseaux de télécommunications ouverts au public et de fourniture du service téléphonique et du service télex au public ;
- Projet de décret définissant les modalités particulières du service universel des télécommunications ;
- Projet de décret fixant les taux, les modalités d'affectation et de recouvrement des redevances dues par les opérateurs, exploitants et prestataires de services du secteur des TIC ;
- Projet de décret portant plan national d'attribution de bandes de fréquences radioélectriques ;
- Projet de décision relative aux conditions de délivrance des autorisations d'établissement et d'exploitation des réseaux indépendants ;
- Projet de décision déterminant et fixant les taxes et redevances pour assignation et gestion des fréquences radioélectriques ;
- Projet de décision relative aux procédures de conciliation, d'arbitrage et de sanctions par l'Autorité de réglementation des secteurs de postes et de télécommunications ;
- Projet de décision relative aux modalités de gestion et de surveillance du spectre des fréquences radioélectriques ;
- Projet de décision relative à l'agrément des équipements terminaux, des installateurs desdits équipements et des installations radioélectriques ;
- Projet de décision relative aux conditions de déclaration des services libres du secteur des technologies de l'information et de la communication.

ANNEXE 3 : RAPPORT D'ACTIVITE 2008 RELATIF AUX TEXTES COMMUNAUTAIRES

L'UEMOA et la CEDEAO ont respectivement mis en place un cadre réglementaire harmonisé en matière de régulation du secteur des télécommunications des Etats membres.

Les Etats membres de l'UEMOA ont adopté le 23 mars 2006 un cadre harmonisé constitué de six (06) directives s'appliquant aux télécommunications :

- Directive n° 01/2006/CM/UEMOA relative à l'harmonisation des politiques de contrôle et de régulation du secteur des télécommunications ;
- Directive n° 02/2006/CM/UEMOA relative à l'harmonisation des régimes applicables aux opérateurs de réseaux et fournisseurs de services ;
- Directive n° 03/2006/CM/UEMOA relative à l'interconnexion des réseaux et services de télécommunications ;
- Directive n° 04/2006/CM/UEMOA relative au service universel et aux obligations de performance du réseau ;
- Directive n° 05/2006/CM/UEMOA relative à l'harmonisation de la tarification des services de télécommunications ;
- Directive n° 06/2006/CM/UEMOA organisant le cadre général de coopération entre les autorités nationales de régulation en matière de télécommunications.

La CEDEAO a, de son côté, créé un cadre législatif harmonisé contenant six (06) actes additionnels :

- Acte additionnel A/SA 1/01/07 relatif à l'harmonisation des politiques et du cadre réglementaire du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- Acte additionnel A/SA 2/01/07 relatif à l'accès et à l'interconnexion des réseaux et services du secteur des TIC ;
- Acte additionnel A/SA 3/01/07 relatif au régime juridique applicable aux opérateurs et fournisseurs de services
- Acte additionnel A/SA 4/01/07 relatif à la gestion du plan de numérotation ;
- Acte additionnel A/SA 5/01/07 relatif à la gestion du spectre de fréquences radioélectriques ;
- Acte additionnel A/SA 6/01/07 relatif à l'accès universel/service universel.

ANNEXE 4 : DEMANDES D'ASSIGNATION DE FREQUENCE REÇUES EN 2008

SERVICES	NOMBRES DE DEMANDES	NOMBRE AGREE	OBSERVATION
Radiocommunications mobiles (VHF/UHF)	6	3	3 dossiers non complets (en instance)
Radio diffusion FM	7	6	Dont 3 demandes pour la réémission. 1 demande non assignée car zone saturée
Système WLL	8	7	1 demande non suivie
systeme FH	2	2	
Télévisions	2	0	Saturation de canaux 1 demande pour la diffusion numérique en cours d'étude
Rémission télévision	1	0	Saturation de canaux
Canaux GSM	2 (96 canaux)	2 (96 canaux)	Canaux DCS1800 pour les 2 opérateurs de téléphonie mobile
VSAT	10	8	1 a renoncé
Radios amateurs	2	2	
CDMA	1	1	Bande pour la connexion sans fil en téléphonie fixe
TOTAL	40	31	

ANNEXE 5 : RESULTAT DES DIFFERENTS CONTROLES EFFECTUES SUR L'UTILISATION ILLICITE DES FREQUENCES.

Période	société	Motif	Sur initiative de	Action de l'ART&P
22-02-08	Banque Populaire	Utilisation illicite de station VSAT	Autorité de Réglementation (ART&P)	faire cesser les émissions et infliger une amende
07-03-08	TOM (VHF maritime)	Utilisation illicite de fréquences	ART&P	faire cesser les émissions et infliger une amende
07-03-08	OTAM (VHF maritime)	Utilisation illicite de fréquences	ART&P	faire cesser les émissions et infliger une amende
30-05-08	Togo Cellulaire	Installation illicite d'une station VSAT	ART&P	faire poser des scellés et infliger une amende

ANNEXES 6 : LES CAS DE BROUILLAGE

Période	société	Motif	Sur initiative de	Action de l'ART&P
25-03-08	Togo Cellulaire	Brouillages sur son réseau GSM 900 à Lomé	Plainte de Togo Cellulaire	L'intéressé a été demandé de revoir son propre système car brouillage interne
10-04-08	Radio MERIDIEN	Brouillée par Radio Bassila du Bénin	Plaintes de Radio Méridien	Changement de fréquence
10-07-08	Radio Metropolys	Fréquence brouillée dans certains quartiers	Radio Metropolys	Puissance d'émission très faible. L'ART&P a demandé le relèvement de la puissance
11-07-08	PNUD (WiMax)	Incapacité de communiquer avec les stations de correspondance	PNUD	Puissance d'émission très faible. L'ART&P a demandé le relèvement de la puissance
03-09-08	Radio La Voix de Vo	Fréquence brouillée par Radio Mokpokpo	Radio La Voix de Vo	Demande d'abaissement de la puissance d'émission de Radio Mokpokpo
12-09-08	TV2 (fréquence de liaison)	Incapacité de communiquer avec les stations de correspondance	TV2	Fréquence de liaison de TV2 retirée